

LA STCUM EXPLORE DE NOUVELLES AVENUES DE FINANCEMENT
Les tarifs du métro varieraient selon les heures de la journée

À l'exemple de certaines grandes entreprises, notamment Bell Canada, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal
FLORIAN BERNARD
pourrait, dans un avenir rapproché, développer des grilles de tarifs différenciés selon les heures de la journée.

mesure ne pourra cependant être réalisée sans le consentement et la participation des grandes entreprises et des institutions d'enseignement.
La STCUM, a-t-elle ajouté, dans son exploration de nouveaux moyens de financement, est prête à expérimenter des formules nouvelles, notamment celle des tarifs variables et des horaires flexibles, avec le monde des affaires.

tense, surtout le matin, plus elle coûte cher, alors que la capacité du réseau est nettement sous-utilisée aux heures creuses.
Mme Roy a rappelé que ce sont les grandes entreprises et les institutions d'enseignement qui contrôlent, en quelque sorte, les heures de travail et d'étude.

STCUM pourrait économiser \$16 millions par année.
Des expériences qui donnent des résultats
La tradition du transport en commun a toujours imposé, jusqu'à maintenant, une structure tarifaire unifiée.



C'est sous les applaudissements nourris de son équipe que Robert Bourassa a effectué son retour à l'Assemblée nationale.

Bourassa de retour à l'Assemblée nationale

QUÉBEC — Sans fleur à la boutonnière, le nouveau député libéral de Saint-Laurent, Robert Bourassa, a fait hier à la fois son entrée et un retour à l'Assemblée nationale. Sans tambour ni trompette.
YVON LABERGE
de notre bureau de Québec
Traditionnellement, l'entrée d'un député élu à la faveur d'une élection partielle se fait par la grande porte de la Chambre.

mentaire qui confirme le vainqueur dans son nouveau rôle de député.
S'ensuivent inévitablement l'échange de poignées de mains, applaudissements et discours forcément partisans du nouvel élu, du chef de son groupe parlementaire et de celui qui fait face au chef du groupe parlementaire du nouvel élu.

Et pourtant, ce nouveau venu prenait place hier au fauteuil réservé au premier ministre du Québec, 100 jours exactement après que son parti eut enlevé les générales du 2 décembre dernier avec 99 sièges contre 23 au Parti québécois de Pierre Marc Johnson, cependant que Robert Bourassa ne réussissait pas à se faire réélire dans son comté de Bertrand, sur la rive sud de Montréal.

PLAN DE CINQ ANS
Nielsen veut sabrer 989 programmes

OTTAWA — Le rapport du groupe d'étude chargé de l'examen des programmes fédéraux, mieux connu sous le vocable de comité Nielsen (du nom du vice-premier ministre MAURICE JANNARD de notre bureau d'Ottawa)
Erik Nielsen, propose un plan d'action d'une durée de cinq ans pour faire le ménage dans 989 programmes dont le coût est évalué à \$92 milliards.
Après un an de recherches, le comité Nielsen a produit un rapport comprenant 21 volumes qui totalisent 15 000 pages. Le mandat du comité était de chercher les moyens pour éliminer les règlements désuets, le gaspillage et le double emploi dans l'administration fédérale.

rendus de façon aussi efficace que dans le secteur privé», a déclaré M. McKeough pour expliquer le fil conducteur du comité Nielsen.
Tous les ministères ont été passés au peigne fin. De façon surprenante, le comité Nielsen a conclu que le public était très bien servi par certains programmes, tel le régime d'assistance publique, qui s'adresse à 2,5 millions de Canadiens et qui coûte \$4 milliards. De même, les subventions aux universités sont gérées avec efficacité. M. Aspinall a fait valoir que certaines propositions ne pourront être appliquées dans l'immédiat car elles devront faire l'objet de consultations avec les provinces, comme dans les cas de la santé et de l'éducation.



- SIROP
M. Laurent-Georges Gingras, producteur de sirop d'érable, n'attend ni surabondance ni catastrophe cette année.
RADIO
Toujours en tête du peloton, CKAC demeure la station AM la plus écoutée au Canada.
JACQUES HÉBERT
Le sénateur Jacques Hébert poursuit sa grève de la faim pour obtenir la réactivation du programme Katimavik.
PHILIPPINES
La présidente Aquino ordonne l'arrestation de deux députés fidèles à l'ancien régime.

SOMMAIRE
Annonces classées C 4, D 9, D 10, F 1 à F 8
Arts et spectacles D 1 à D 8
Horaires A 12, A 13
Bandes dessinées F 4
Bridge E 9
Carrières et professions G 4 à G 6
Décès, naissances, etc. G 3
Économie C 1 à C 8
Êtes-vous observateur? D 10
FEUILLETON F 2
Horoscope F 5
Le monde G 1
Mots croisés F 7
«Mot mystère» F 5
Quoi faire aujourd'hui A 12
Télévision D 1
Tribune libre B 3
Vivre aujourd'hui
Alimentation cahier I
Consommation cahier E
TABLEAU SPORTS
Mots croisés 14

Trois adolescents tués par la police en Afrique du Sud

(d'après AFP, AP et Reuter)
JOHANNESBURG — La répression a pris un tour plus brutal hier dans la province de Transvaal où trois adolescents ont été tués et 80 blessés lorsque la police a ouvert le feu sur des milliers de jeunes manifestants, selon des témoins. De plus, deux des principaux dirigeants noirs de Port Elizabeth, dans l'est de la province du Cap, ont été frappés d'une mesure de bannissement intérieur.

D'autre part, le gouvernement, soufflant le chaud et le froid, a pris deux mesures d'apaisement. Il est revenu sur sa décision d'expulser trois journalistes de la chaîne de télévision américaine CBS. Puis, dans un autre geste de conciliation à l'endroit du clergé «combattant», le gouvernement a autorisé le pasteur Allan Boesak, président de l'Alliance mondiale des Églises réformées et cofondateur du Front démocratique uni (UDF), à se rendre en

Suède pour y assister aux obsèques du premier ministre assassiné Olof Palme.
Quant à la police, elle a une fois de plus réagi avec violence contre une manifestation de jeunes opposants noirs en tirant des coups de feu sur plusieurs milliers d'écoliers massés devant un tribunal de justice où 26 de leurs camarades étaient jugés pour participation à des émeutes le mois dernier. L'incident, qui s'est produit hier matin à White River, dans l'est de

la province du Transvaal, a fait trois morts et des dizaines de blessés, selon des témoins.
La police, de son côté, a reconnu avoir tué deux écoliers (âgés de 14 et 15 ans) et en avoir blessé 80. Elle a assuré que le déferlement des écoliers, qui refusaient de se laisser disperser et qui tentaient de prendre le tribunal d'assaut, avait dégénéré en émeute.
À Port Elizabeth, les deux di-

LES COLS BLEUS...
VOILÀ UNE GRÈVE QUI NOUS AURA RAPPORTÉ BIEN PLUS EN ÉCONOMIES QUE N'IMPORTE QUELLE RÉPONSE À MALOUF VENDU À NOS ADMINISTRÉS!

Si l'Expo 67 vous a séduit, EXPO vous émerveillera... du 2 mai au 13 octobre
Montreal • Vancouver • Montreal
Départs les mercredis, jeudis et vendredis
Montreal • Calgary • Montreal
Départs les vendredis • Vol seulement à partir de
268\$

POLICE

SUITE DE LA PAGE A 1

rigéants de l'opposition noire victimes d'une mesure de bannissement intérieur pendant cinq ans sont MM. Mkhoseli Jack et Henry Fazzie. La mesure équivaut pratiquement à une assignation à résidence puisque les deux hommes n'ont le droit ni de quitter leurs domiciles respectifs de nuit, ni de s'absenter du district de Port Elizabeth, ni d'assister à des réunions publiques, ni de prononcer des discours politiques. M. Jack, qui vient de séjourner en Europe, avait été l'an dernier l'organisateur d'un boycottage noir des commerces blancs qui avait duré quatre mois, accusant à la faillite de nombreux commerçants. Quant à M. Fazzie, il est vice-président de l'UDF pour la région de Port Elizabeth et l'un des meneurs les plus radicaux de l'opposition noire en Afrique du Sud.

La mesure, annoncée par le ministre de la Loi et de l'Ordre Louis Le Grange, a été très mal accueillie par l'UDF, mais aussi par les milieux d'affaires de Port Elizabeth, qui redoutent une reprise du boycottage de

leurs commerces à partir du 1er avril.

Le ministre de l'Intérieur, M. Stoffel Botha, a de son côté levé l'ordre d'expulsion qu'il avait lancé vendredi dernier contre trois journalistes de CBS pour avoir filmé les funérailles collectives de 17 victimes des émeutes d'Alexandra le mois dernier. Ainsi, les trois hommes ont eu gain de cause après avoir tenu, en compagnie d'un vice-président de CBS venu spécialement de New York, pas moins de quatre réunions en deux jours avec le ministre. CBS s'est toutefois engagée à respecter à l'avenir la législation sud-africaine en matière de presse.

Par ailleurs, environ 10 000 mineurs ont entamé hier une grève dans la mine d'or de Blyvdruitsicht, à l'ouest de Johannesburg, pour protester contre l'introduction d'un nouveau système de primes à la production. En revanche, la grève du zèle entreprise il y a une semaine dans quatre puits de la mine géante de Vaal Reefs a pris fin lundi, a annoncé un porte-parole de la compagnie Anglo-American. Il a ajouté que les discussions se poursuivaient entre le syndicat et la direction.

NIELSEN

SUITE DE LA PAGE A 1

tuel, à 55 p. cent; un autre montant de \$200 millions pourrait être épargné si Ottawa confiait 15 p. cent de ses services à l'entreprise privée, comme l'entretien des bâtiments et du matériel;

— dans le secteur de l'agriculture, certains programmes sont nettement anachroniques, comme la recherche sur le blé à forte teneur en protéines, alors que le marché mondial demande des teneurs plus faibles;

— dans le domaine de l'immigration, il est proposé que le Canada adopte une politique qui favorise la venue au pays des émigrants les plus susceptibles de s'adapter et qu'un contrôle soit exercé sur le mouvement des réfugiés; et

— Ottawa devrait utiliser davantage le secteur privé pour effectuer les enquêtes principales dans les domaines de l'environnement et des ressources natu-

relles. Le comité Nielsen note qu'aux États-Unis le secteur privé fournit de plus en plus de données sur la météo, une tendance que le Canada devrait suivre.

Les représentants du secteur privé n'ont pas voulu donner de chiffres précis sur le montant qu'Ottawa pourrait économiser en appliquant les recommandations du comité Nielsen. M. Aspinall a souligné par contre que le budget Wilson de mai dernier s'est traduit par une réduction de \$100 millions dans la bureaucratie et que près de \$700 millions seront économisés par les mesures Wilson au cours de la prochaine année.

De son côté, le cabinet conservateur s'est donné comme objectif en début de mandat de comprimer les dépenses de \$5 milliards d'ici la fin de la décennie, un niveau qui apparaît difficilement réalisable à la lumière des recommandations présentées hier par le rapport Nielsen.

BOURASSA

SUITE DE LA PAGE A 1

cette éclatante victoire du 20 janvier dernier.

Au chef de l'opposition officielle, M. Pierre Marc Johnson, qui venait tout juste de lui souhaiter la bienvenue et qui avait reconnu le respect qu'il voue au premier ministre pour le long chemin qui l'a finalement mené à l'Assemblée nationale, M. Bourassa a eu cette remarque:

« Je veux remercier le chef de l'opposition pour ses propos courts et son endroit. Il me permettra peut-être d'ajouter que, si le Parti libéral avait adopté la même attitude dans

son comté (Anjou) que dans le comté de Bertrand, il y aurait eu deux élections partielles avec un résultat plus incertain que l'autre. »

On se souviendra en effet que le 2 décembre dernier, M. Johnson l'a emporté par environ 300 voix sur son adversaire libéral, M. Denis Ricard, aujourd'hui au cabinet du premier ministre.

Les deux hommes ont par la suite croisé le fer à la période des questions et ils le feront plus sérieusement à la fin de la dizaine d'heures qui reste encore à courir au débat sur le message inaugural du 16 décembre et sur le mini-budget du 18 du même mois.

STCUM

SUITE DE LA PAGE A 1

adopteront des structures tarifaires orientées vers une gestion plus efficace de la demande. »

Mme Roy a rappelé que dans certaines villes où le gouvernement est très présent et où il agit comme principal employeur, à Ottawa et à Wa-

shington notamment, la période de pointe a pu être étalée de façon significative par une modification du cadre traditionnel des heures de travail. A Toronto, la Metropolitan Transit Commission a entrepris, l'an dernier, des actions en ce sens avec les grandes entreprises du centre-ville. « Le 9 à 5, ça ne se change pas du jour au lendemain, mais l'enjeu en vaut la peine », a conclu Mme Roy.

Sursis pour un condamné

HUNTSVILLE, Texas (AFP)

— Un des co-détenus de Charles Bass devait être exécuté tôt ce matin dans une prison du Texas, a obtenu in extremis, hier soir, la suspension de la même sentence.

La Cour suprême des États-Unis avait rejeté hier soir — après un juge fédéral — le sursis d'exécution demandé par Charles Bass, âgé de 29 ans, condamné à mort en 1979, et qui avait fait l'objet d'un film du cinéaste français François Reichenbach, *Murder in Houston*.

Charles Bass devait être exécuté par injection, aujourd'hui à 1 h, à la prison de Huntsville, où devait se dérouler la première double exécution au Texas depuis 35 ans.

Mais, Roger De Garmo, 31 ans, ravisseur et meurtrier d'une jeune femme en 1979, qui devait être exécuté peu après Bass, s'est vu accorder un sursis par un juge fédéral. Ses avocats ont fait valoir au juge qu'aucun adversaire de la peine capitale n'était présent parmi les membres du jury qui l'ont condamné à mort.

TRAITEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DE L'HYPERTENSION

L'IRC fait breveter la « recette » de l'ANF

■ L'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRC) a demandé un brevet international sur la « recette » d'une hormone tout à fait spéciale, l'ANF, une peptide produite par le cœur et qui, si elle est un jour commercialisée en pharmacologie, permettra à un homme sur cinq à travers le monde de contrôler son hypertension.

C'est la première fois en 30 ans d'existence que l'IRC assume de tels frais (\$5 000) pour obtenir un brevet.

FRANÇOIS FOREST

Cette découverte du docteur Marc Cantin, de l'IRC, remonte à 1983, mais ce n'est que depuis quelques mois qu'elle est soumise au jugement de 250 des meilleurs chercheurs à travers le monde. Ceux-ci regroupent depuis deux jours toutes les informations pertinentes dans le cadre d'un symposium à Montréal.

Essentiellement, le docteur Cantin, l'un des protégés du docteur Jacques Genest, un maître international dans le domaine de l'hypertension, démontre que l'ANF — que l'on retrouve active dans le cerveau — agit à l'intérieur du corps comme un neu-

ro-transmetteur. Cette hormone secrétée par le cœur contrôle la quantité d'eau, le sel et la dispersion d'hormones au niveau du cerveau.

La découverte est capitale en ce sens qu'un jour — et il ne semble pas loin — ceux qui à l'heure actuelle semblent souffrir de « haute pression » pourront, par le biais d'un sirop ou d'une pilule, mieux contrôler ces variations et éviter ainsi des oedèmes cardiaques en abaissant la pression artérielle, ce qui aura pour effet de relâcher l'activité des muscles cardio-vasculaires.

L'intérêt pour l'ANF (Atrial Natriuretic Factor) est aussi grand pour les scientifiques, souligne-t-on, que la découverte de l'insuline le fut pour le soulagement des diabétiques.

Une dure concurrence

Mais la course pour la reconnaissance du produit est grande: Américains, Néo-Zélandais et Japonais travaillent sur l'application commerciale de cette hormone depuis des années. Alors que le Canada, grâce aux travaux de Cantin et de Genest, avait pris une longueur d'avance en 1983, les chercheurs n'ont que depuis quelques mois eu

l'autorisation du gouvernement d'Ottawa d'expérimenter la « recette » en essais cliniques. Ce qui fait dire à Mme Thérèse Gaudry, des affaires publiques de l'IRC, que « malheureusement, nous sommes maintenant à égalité dans le peloton des chercheurs ».

La course se situe donc maintenant au niveau des applications pharmacologiques de l'hormone en question. Si l'on retient qu'il se dépense uniquement au Canada près d'un milliard de dollars chaque année en médication pour prévenir l'hypertension, on comprend mieux pourquoi le Conseil canadien de la recherche a approuvé une entente entre l'Université de Montréal et la société Biomega de Laval, firme spécialisée dans la vente de peptides.

« Il ne faut guère espérer grand-chose, ajoute Mme Gaudry, de ce brevet. Nous avons certes la recette, mais n'importe qui peut, sans en modifier l'essence, y ajouter un petit quelque chose qui ferait que nous perdions nos redevances sur nos droits de recherche ».

Mme Gaudry reconnaît que l'IRC fait de la recherche fondamentale essentiellement et qu'il

n'est pas nécessairement question de tirer profit de cette découverte: « Ce qui est certain, dit-elle, c'est que maintenant les livres de médecine devront être réécrits. Le cœur n'est pas un muscle comme on le pensait, mais bien une glande qui sécrète des hormones. Par ailleurs, voici une découverte qui, une fois commercialisée, permettra de soulager 20 p. cent de la population du globe. »

Contrairement à ce que certains pourraient penser, la découverte canadienne ne peut en rien (pour l'instant tout au moins) influencer sur le taux de succès des transplantations cardiaques. Auparavant, quand il devait s'agir de transplantation, on retirait le cœur au complet, retirant du même coup les oreillettes qui produisent l'ANF; depuis quelques années, on ne procède qu'à l'ablation de la partie inférieure du cœur, celle, grossièrement, plus susceptible de se contracter.

Cette découverte risque d'influencer grandement la campagne de souscription de l'IRC (\$17 millions) maintenant qu'il semble entendu que la recherche qui s'y fait « peut être payante ». A tous les niveaux.

Une tradition qui remonte à 1906

■ Le directeur général du Collège Marie-Victorin, M. Jacques Lafontaine, et M. Roger D. Landry, président et éditeur de LA PRESSE, ont porté un toast, hier soir, aux 22 cours que le collège et le journal ont conçus et publiés ensemble dans les pages du grand quotidien. Ils étaient ainsi plus de dix ans de collaboration.

À l'automne de 1975, un premier cours, portant sur le développement de la personne, occupait, une fois par semaine, une page entière de LA PRESSE. Depuis, d'autres ont suivi, traitant d'économie, de parapsychologie, de santé, d'informatique, de décoration intérieure, etc. Le dernier en liste, celui actuellement publié à raison de deux volets par semaine, s'intitule « Vivre avec la loi ».

Au tout début, les cours permettaient aux lecteurs d'obtenir des crédits de niveau collégial. Mais on a abandonné cette pratique afin d'offrir des sujets à la portée d'un plus vaste public.

Depuis 80 ans...

Si cette collaboration avec une institution d'enseignement est jeune, l'idée d'offrir aux lecteurs de LA PRESSE une façon de s'instruire à domicile, elle, ne date pas d'hier. Dans LA PRESSE de 1906, on pouvait déjà suivre un cours de piano. Et, un peu plus tôt, un journaliste-vedette de la maison avait publié un cours d'économie sociale.

« C'est une vieille tradition à LA PRESSE que de vouloir faire oeuvre d'éducation », a souligné M. Landry. Tout comme la participation de LA PRESSE



photo Pierre Côté, LA PRESSE

Le président et éditeur de LA PRESSE, M. Roger D. Landry, était heureux, hier, de souligner la parution du 22e cours publié en collaboration avec le Collège Marie-Vic-

torin. On le voit ici photographié en compagnie de Mme Marie-Paule Dessaint, conseillère pédagogique, et du directeur général du collège, M. Jacques Lafontaine.

au mouvement visant à intégrer le journal dans les classes à titre d'outil pédagogique, sa collaboration avec le collège Marie-Victorin s'inscrit dans cette tradition, a-t-il ajouté.

Le collège s'est d'ailleurs acquis une renommée internationale grâce à ces cours. En tant que premier établissement à

développer une telle méthode d'enseignement à distance, il s'est fait, à plusieurs reprises, le conseiller de pédagogues de tous les coins du monde intéressés à mettre sur pied un projet semblable chez eux.

En plus de voir à l'élaboration des cours, le collège organise des conférences et des ex-

positions sur les sujets traités. Pour les 22 cours déjà publiés, 68 soirées de conférences ou expositions ont eu lieu, et 6 988 lecteurs-étudiants y ont assisté.

Le collège distribue aussi des tirés à part du contenu intégral de la plupart des cours publiés dans LA PRESSE.

Ste-Marthe, « épopée » des médias

■ Un bureau d'études de

Montréal s'est intéressé à la couverture par les médias, la télévision surtout, de l'affaire des statues grasses et sanguinolentes de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, survenue en janvier.

PIERRE ROBERGE

de la Presse canadienne

Lise Chartier, de Caisse, Chartier et Associés, a expliqué hier que le cas semblait « hors de proportion pour un fait divers. C'était une rare fois où la couverture était si intense pour autre chose qu'une situation de crise (catastrophe, grève, guerre). »

Entre les 9 et 17 janvier, ont constaté les analystes, pas moins de 35 reportages télévisés portaient sur l'affaire de Sainte-Marthe: 10 à Radio-Canada, 10

à Télé-Métropole, huit à la télévision d'État anglaise (canal 6) et sept à CFCF.

L'étude souligne que Radio-Canada parlait des icônes au début d'un bulletin de nouvelles (au milieu quand la supercherie a été finalement confirmée), le canal 10 en queue de bulletin. De leurs 10 reportages chacune, les télévisions d'État et privée en ont relayé cinq à l'ensemble de leur réseau. A CFCF, seulement deux sur sept sont passés à CTV (réseau privé national).

Les analystes ont chiffré en lignes de topo cette couverture: 483 à Radio-Canada, 488 à Télé-Métropole, 327 à CTV et 325 au canal 6.

Après la loto

« La foi déçue du hasard et de la loterie 6/49, commente la maison Caisse, Chartier, a fait

place à l'espérance avec l'arrivée du phénomène de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

« La télévision s'est retrouvée sur place du 9 au 17 janvier. La question est bien: un fait divers peut-il justifier une présence de journalistes électroniques aussi assidue et soutenue? »

L'étude fait aussi état du grand nombre de personnes interviewées durant ces reportages, au bas mot une cinquantaine « dont 33 non-identifiées, sept représentants de l'Église, deux de l'autorité civile (maire et chef de police de Sainte-Marthe) ».

« L'insistance sur le nombre croissant de pèlerins, des centaines au début et 7 000 par la suite, lit-on dans le compte-rendu, ne constituait-elle pas une incitation à ceux qui vou-

laient constater le phénomène de visu? »

« L'affaire ainsi gonflée prend l'allure d'une quasi épopée... les bons et les méchants apparaissent. Le camp des bons regroupe les journalistes qui font la lumière sur la question et les autorités qui veillent à l'ordre. »

Caisse, Chartier et Associés (bureaux à Montréal, Québec, Ottawa, Toronto et Halifax, 75 employés réguliers) tient un répertoire des bulletins de nouvelles et émissions d'affaires publiques d'une centaine de stations de radio et de télévision des deux langues.

Du côté des imprimés, elle recueille les articles dans les quotidiens; ses quelque 500 clients sont généralement des spécialistes des communications et des relations publiques.

Sinistrés: le maire de Verdun se défend

■ Le maire Raymond Savard de Verdun s'est défendu, hier soir lors de la période de question au conseil municipal, de n'avoir rien fait pour venir

MADELINE BERTHAULT

en aide aux sinistrés d'un incendie qui a jeté huit familles sur le pavé vendredi dernier.

M. Edward Douglas a invectivé le maire durant un long moment, appuyé par quelques personnes. Magnanime, M. Savard a confié par la suite que « leurs paroles ont dépassé le fond de

leur pensée », ajoutant qu'il comprenait le désarroi de ces gens qui venaient de subir une telle épreuve.

D'ailleurs, M. Savard s'est rendu sur les lieux de l'incendie vendredi après-midi vers 5 h, il pouvait être utile. C'est ainsi que les meubles de trois familles ont pu être transportés dans un espace à l'abri fourni par la ville de Verdun. De plus la paroisse de Saint-Willibrod a ouvert une salle où les gens pouvaient prendre un café et se réchauffer. C'est aussi le maire qui a averti l'organisme Sun Youth qu'il y

aurait peut-être des gens à héberger.

Dans la soirée, vers 21 h, avant de rentrer chez lui, le maire est retourné sur les lieux de l'incendie, sur la 3e avenue, où il a parlé avec des pompiers et s'est informé pour savoir si les gens avaient trouvé un abri pour la nuit. On lui a répondu par l'affirmative.

Ce n'est que dimanche soir, par la télévision de langue anglaise, que le maire a appris que certains avaient éprouvé des difficultés.

Et l'histoire s'est poursuivie

devant le conseil municipal hier soir. Le maire et les conseillers ont fait valoir que la ville n'a pas grand pouvoir en ces matières qui relèvent plutôt du bien-être social.

Par ailleurs, M. Savard a rappelé les efforts de sa municipalité pour prévenir les incendies, notamment en encourageant la démolition des hangars par des subventions qui peuvent aller jusqu'à \$5 500 selon l'importance des travaux. Environ un million de dollars est consacré chaque année pour la démolition de 400 à 500 hangars. Il en reste quelque 800 à Verdun.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

906

à quatre chiffres

8058

LA MÉTÉO

Mercredi 12 mars 1986
AUJOURD'HUI: Min.: -14° Max.: -1°
GÉNÉRALEMENT ENSOLEILLÉ

DEMAIN: BEAU

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Atchoua	-20	-4	Gén. ensol.
Albani	-14	-1	Gén. ensol.
Laurentides	-18	-4	Gén. ensol.
Contes de l'Est	-14	-2	Ensol. nuag.
Mauricie	-18	-5	Gén. ensol.
Québec	-13	-3	Ensoleillé
La-Saint-Jean	-20	-5	Gén. ensol.
Rimouski	-20	-4	Ensoleillé
Gaspésie	-14	-5	Ensol. nuag.
Bas-Carleton	-20	-4	Ensoleillé
Sept-Îles	-20	-4	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-4	12	
Edmonton	-3	5	
Regina	-3	4	
Winnipeg	-5	4	
Toronto	-2	8	
Fredericton	-12	-11	
Halifax	-10	-5	
Charlottetown	-16	-14	
Saint-Jean	-18	-13	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	1	2	N.-Orléans	18	28
Buffalo	1	18	Pittsburgh	3	22
Chicago	-4	14	S. Francisco	12	15
Miami	17	26	Washington	15	23
New York	2	6	Dallas	14	24

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-2	8	Moscou	1	15
Athènes	9	14	Mexico	-1	3
Acapulco	32				
Berlin	0	7	Oslo	0	1
Bruxelles	-2	13	Paris	1	12
Buenos Aires	18	27	Rome	9	17
Copenhague	0	1	Séoul	-2	6
Gand	0	9	Stockholm	-1	1
Hong Kong	18	23	Tokyo	9	13
Le Caire	11	27	Trinidad	27	29
Lisbonne	9	15	Vienne	7	7
London	5	10			

À L'OUEST LES RICHES, À L'EST LES PAUVRES

Trois fois plus de gens « très pauvres » à Montréal qu'ailleurs au Québec

■ À Montréal, la pauvreté a un gros coin de ville: l'est. Dans la partie est de l'île, la majorité des citoyens vivent pauvrement ou modestement. Un certain nombre est moyennement à l'aise, mais les riches sont rares. À l'ouest, c'est l'inverse: les gens sont surtout favorisés, et ne sont qu'exceptionnellement de statut moyen ou défavorisé.

HUGUETTE ROBERGE

Moins il y a d'argent dans les coffres de l'État et plus il importe de cerner les groupes défavorisés qui doivent être considérés comme prioritaires dans la distribution des services sociaux et de santé. C'est à cet exercice que s'est livré le Centre de services sociaux Montréal-métropolitain avant de nous présenter hier une carte de la pauvreté urbaine au Québec.

L'étude, effectuée par Micheline Mayer-Renaud, de la Direction des services professionnels du CSS-MM, assistée de Monique Berthiaume et

Jean Renaud, a pour titre *La distribution de la pauvreté et de la richesse dans les régions urbaines du Québec*. Elle fait état de la concentration de la pauvreté dans la région de Montréal, et à l'intérieur de celle-ci, dans le secteur est de l'île.

L'indice, qui va de 0 pour les groupes riches à 12 pour les plus défavorisés, a été établi en utilisant les secteurs de recensement des régions urbaines du Québec. L'analyse de la région de Montréal (6-A) peut être facilement appliquée à celles de Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke ou Chicoutimi-Jonquière.

La pauvreté à Montréal

À Montréal, la différence est nette: à l'est, les pauvres; à l'ouest, les riches. La ligne de démarcation passe par la rue Bleury, puis l'avenue du Parc plus au nord, et longe les limites est d'Outremont et de Mont-Royal.

Il existe cependant une zone défavorisée dans la partie sud-est de l'île, soit au sud de la rue Saint-Antoine jusqu'à Montréal-Ouest, puis à l'ouest de cette municipalité à l'intérieur des villes de Saint-Pierre et de Lachine. Cette zone inclut le sud du

canal Lachine, plus précisément Côte Saint-Paul, Pointe Saint-Charles et une partie de Verdun.

Pour sa part, l'ouest de l'île regroupe un ensemble de municipalités au statut socio-économique élevé, comme Côte Saint-Luc, Hampstead, Westmount, Pointe-Claire, Beaconsfield, Sainte-Anne-de-Bellevue, etc. L'île Jésus compte surtout des secteurs de statut moyen-haut, et plus marginalement des secteurs des autres niveaux de statut.

Au CSS-MM, on est d'avis que les décisions d'ordre économique doivent de plus en plus être pesées en fonction de leur impact prévisible sur les besoins en matière de services sociaux. Par exemple, les fermetures d'usine dans l'est de Montréal entraîneront certainement un appauvrissement de la population touchée qui vivra, à plus ou moins long terme, des problèmes personnels et familiaux nécessitant une aide psychosociale.

De plus, l'analyse du statut socio-économique de la population de l'île de Montréal et de l'île Jésus démontre que cette zone se distingue des au-

tres par son pourcentage plus élevé de secteurs défavorisés. En comparaison avec les autres régions urbaines du Québec, on constate en effet que les pauvres sont surreprésentés à Montréal, tandis que les « très pauvres » y sont proportionnellement trois fois plus nombreux qu'ailleurs au Québec.

La région 6-A possède donc des particularités dont on doit tenir compte en planifiant et en distribuant les services sociaux. La Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (Commission Rochon) doit tenir compte de ces particularités et de la vulnérabilité plus grande des populations défavorisées.

Cette recherche apporte des données importantes dans l'organisation de la distribution des services sociaux et de santé, eu égard aux besoins des populations. Plusieurs études avaient déjà établi que le taux d'incidence des problèmes psychosociaux est considérablement plus élevé dans les secteurs défavorisés et que la clientèle des services sociaux se caractérise d'abord par la pauvreté.

LONGUEUIL

Trois wagons de plus par rame de métro

■ Une bonne nouvelle pour les usagers du transport en commun de la Rive-Sud: la Société de transport de la CUM a décidé d'ajouter, depuis 16 h hier après-midi, trois wagons sur chaque rame du circuit Longueuil-Berri-de-Montigny.

PIERRE BELLEMARE

Selon Mme Louise Roy, présidente de la STCUM, cette mesure devrait d'ailleurs être suffisante pour absorber le surplus des 10 000 usagers qui, depuis lundi, provoque aux heures de pointe de véritables embouteillages, tant à la station de Longueuil qu'à celle de Berri-de-Montigny. Mme Roy a aussi indiqué que, s'il le faut, on allongera de nouveau les rames pour normaliser la situation le plus possible.

Cette affluence anormalement accrue s'explique, on le rappelle, par l'abandon de la voie réservée sur le pont Champlain, empruntée habituellement par vingt-cinq circuits d'autobus de la Société de transport de la Rive-Sud se rendant directement au centre-ville de Montréal.

On ne rouvrira la voie réservée sur pont Champlain qu'après le règlement du conflit à la STRSM. La STCUM retirera alors ses wagons additionnels du réseau Longueuil-Berri.

Autre problème

Cependant, un nombre indéterminé d'usagers est aux prises, depuis le début de la semaine, avec un autre sérieux problème. C'est qu'à leur descente à la station de Longueuil, ils ont la très désagréable surprise de constater que les autobus devant assurer les services essentiels ne roulent plus. Les gens vérifient l'heure pour se convaincre qu'ils sont bien dans le cours d'une période où le service minimum doit être assuré. Alors, pourquoi cette absence de service?

Comme on l'expliquait hier, la STRSM n'offre pas aux usagers, en réalité, un service complet de trois heures (matin, après-midi et soir) même si les chauffeurs sont au travail durant trois heures.

Pour être certain de ne pas rater son autobus, l'usager doit soustraire le temps, variable d'une ligne à l'autre, que prend chaque chauffeur pour faire le trajet entre le garage et la tête de son circuit. Par exemple, s'il y met une heure, aller-retour, pour effectuer ce trajet, le service réel donné à l'usager n'est que de deux heures et non trois. Il faut enlever une demi-heure au début de la période et autant à la fin.

À la STRSM, on reçoit quotidiennement une foule de plaintes là-dessus de la part d'usagers pour le moins mécontents et qui comprennent mal le système.

Par ailleurs, le médiateur Marcel Sainte-Marie a convoqué à une séance de travail, qui doit avoir lieu aujourd'hui, l'employeur et les représentants du syndicat des 551 chauffeurs (SCFP). Demain, ce sera au tour des représentants du syndicat des 143 employés d'entretien d'aller rencontrer le médiateur Marcel Béliveau au bureau du ministère du Travail à Montréal.



Les automobilistes qui empruntaient hier le viaduc Henri-Bourassa devaient s'y aventurer à leurs risques, la pluie de mardi soir l'ayant partiellement

submergé. Un peu partout en ville on pouvait voir d'immenses et profondes flaques d'eau, au grand dam des piétons.

photo Réal ST-JEAN, LA PRESSE

BLÂMANT LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

Montréal demande à Québec d'intervenir

■ Accusant le Conseil des services essentiels d'être incapable de prendre des décisions et « de ne pas remplir sa mission envers le public », la Ville de Montréal a décidé de passer par-dessus la tête de l'organisme et de s'adresser directement au ministre du Travail Pierre Paradis pour qu'il intervienne sans délai dans la grève des cols bleus.

GEORGES LAMON

Dans l'esprit du porte-parole de la Ville, M. Pierre Girard, qui craint que la situation se détériore encore davantage, l'intervention auprès du ministre ne peut que se traduire par la suspension pure et simple du droit de grève. D'ici là, la Ville demandera au Conseil des explications sur sa décision de ne pas intervenir lui-même, lui qui « tergiverse et penche toujours du même côté ».

Déception extrême

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait hier après-midi pour faire connaître la position de Montréal à la suite de la décision « temporisatrice » du Conseil, le porte-parole patronal n'a pas caché son extrême déception. Impitoyable à l'endroit du Conseil, il lui a reproché de « s'être trompé à plusieurs occasions », voire, d'être « peut-être dépassé par les événements ».

Ainsi, il s'est dit étonné que le Conseil, humilié par le non-respect de son ordonnance par le syndicat, se limite à faire des « recommandations » à ce dernier alors que, à l'égard de la Ville, il « ordonne » de faire connaître la liste des travaux à faire exécuter. Il y voit une attitude de « deux poids, deux mesures, très bizarre et pour le moins troublante ».

« Devant l'incapacité ou la non-volonté du syndicat d'obtempérer, le Conseil adoucira sa

position et mine ainsi sa propre crédibilité, à encore soutenir M. Girard. Les services essentiels ne peuvent être négociés, et le fait de réduire la liste parce que le syndicat ne peut la respecter nous semble constituer un précédent dangereux. »

M. Girard y voit un message au milieu syndical: dites que vous ne pouvez pas respecter vos engagements et le Conseil révisera la liste des services essentiels. Constatation « désolante du point de vue de l'intérêt public, ce public dont la sé-

curité et la santé ne seraient ainsi plus protégées », toujours selon M. Girard.

Dénégement: pas d'intervention

Le porte-parole patronal a dit que la Ville avait dressé un tableau révélateur de la situation des services essentiels non assurés.

Ainsi, à 10 h hier, on ne comptait que 23 personnes sur les 541 requises, dont aucune pour l'épandage d'abrasifs et le

dénégement. Quant aux trottoirs, ils étaient « dans un état lamentable ».

Mais ces difficultés dans le maintien des services essentiels n'ont, selon lui, aucun lien avec les négociations de la convention collective.

« On ne négociera pas en fonction des services essentiels », a insisté M. Girard. Assez, c'est assez! »

Sur les négociations elles-mêmes, M. Girard a répété que la Ville n'avait nullement l'intention de retraiter. Elle est allée aussi loin qu'elle pouvait sur les enjeux principaux, notamment le plancher d'emploi et les contrats forfaitaires, a-t-il dit.

« Le Syndicat est de mauvaise foi et imagine que, par le rapport de forces, il va obtenir gain de cause. »

Assemblée syndicale

Plus tôt dans la journée, plus de 3 000 cols bleus réunis en assemblée extraordinaire et à huis clos au centre sportif Paul-Sauvé ont reconfirmé unanimement, par un vote à main levée, la position syndicale face à l'employeur.

« Nous allons poursuivre la bataille sur les négociations et tenir jusqu'à ce qu'un règlement négocié de la convention collective intervienne », a déclaré, à l'issue de l'assemblée d'une heure, le conseiller syndical Gilles Charland, qui a reproché à la Ville de tenter depuis quatre semaines de « diviser les syndicats pour les faire rentrer à quatre pattes ».

« Quant aux services essentiels, pour nous c'est fini, on ne veut plus en entendre parler, on n'en parle plus et on n'en parlera plus, a-t-il déclaré. Il va falloir que cette convention se règle d'une manière ou d'une autre. Le public commence à se plaindre et nous pensons que seuls les Montréalais pourront faire bouger la Ville. »



Les cols bleus quittent le centre sportif Paul-Sauvé après avoir confirmé, à huis clos et par un vote unanime, leur appui à leur syndicat.

photo J.-Y. LÉTOURNEAU, LA PRESSE

Un incendie fait deux morts à Sherbrooke

■ SHERBROOKE (PC) — Dans l'espoir de se fabriquer une lampe artisanale ou un mini-système de chauffage alimenté avec de l'essence, un individu aurait accidentellement allumé un incendie qui a fait deux morts, la nuit dernière, dans un logement de la rue London, dans le plus vieux quartier de Sherbrooke.

L'alimentation en électricité du logement, située au 113 de la rue London et occupée depuis quelques mois par MM. Roger Parent et Luc Moreau, avait été coupée la veille par Hydro-Sherbrooke parce que les comptes étaient en souffrance.

L'incendie aussi bref que violent a éclaté un peu avant une heure du matin.

Steve Bisson, âgé de 5 ans, et Roger Parent, âgé de 31 ans, ont péri asphyxiés.

La mère du jeune Bisson, Hélène Jubinville, âgée dans la vingtaine, a été conduite à l'hôpital pour y recevoir des soins pour un choc nerveux et des coupures aux mains.

« Les flammes sortaient par la fenêtre et la porte avant. Les pompiers ont dressé une échelle contre le mur latéral. Rendus au premier étage, ils ont aperçu un premier corps près de la fenêtre, celui de l'homme », a raconté le capitaine Marcel Vachon.

Il a fallu par la suite mener une autre offensive serrée contre le feu avant qu'une seconde équipe puisse entrer au rez-de-chaussée, grimper à l'étage et finalement découvrir le corps de l'enfant près de la porte d'une chambre.

« Le feu a été très violent mais il n'a fallu qu'une quinzaine de minutes pour le circonscire », a signalé le capitaine Vachon.

Mme Jubinville et son fils Steve se trouvaient en visite chez Roger Parent et Luc Moreau.

Magog

Par ailleurs, une octogénaire est morte dans l'incendie qui a lourdement endommagé une maison unifamiliale, 101 hier matin, rue Elie, à Magog.

Il s'agit de Mme Loranza Hulowaty, née Gagné, âgée de 80 ans. Le cadavre a été découvert par les pompiers dans le salon de la résidence.

Selon les premières constatations, l'incendie pourrait avoir été causé par un mégot de cigarette.

HELL'S ANGELS Quatre nouveaux accusés

■ Quatre personnes reliées aux Hell's Angels devaient comparaître aujourd'hui, en Cour des sessions de paix à Montréal, pour répondre à des accusations de meurtre et de conspiration en rapport avec deux meurtres.

Il s'agit de Régis Lucky Asselin, 27 ans, Bruno Zanetti, 43 ans, Carole Dufour, 40 ans, et Jean-Claude Laliberté.

La Sûreté du Québec, la police de la Communauté urbaine de Montréal et celle de Laval ont procédé à leur arrestation hier matin en Mauricie et à Laval.

Tous les quatre auraient été arrêtés à la suite de révélations des délateurs, membres des Hell's Angels, Yves Appache Trudeau et Michel Mike Blass, relativement aux meurtres de Sylvain Dagenais et de Robert Thomas, survenus en septembre et en juin 1984.

DÉBRAYAGE À L'HÔPITAL CHARLES-LEMOYNE

Une médiation de quatorze jours pour trouver un terrain d'entente

■ Par suite d'une médiation de plusieurs heures demandée au Conseil des services essentiels par la partie syndicale, la direction de l'hôpital Charles-Lemoyne et les représentants des 1 200 employés CSN qui ont débrayé illégalement, lundi soir, pour protester contre l'abolition de six postes d'infirmières auxiliaires, ont décidé, hier, de tout tenter au cours des quatorze prochains jours pour en arriver à une entente satisfaisante.

CONRAD BERNIER

L'accord provisoire intervenu, hier, entre les deux parties, stipule qu'un médiateur, en l'occurrence Mme Jocelyne Delisle, dirigera la médiation, que les syndiqués reprennent immédiatement le travail, que l'abolition des six postes d'infirmières auxiliaires est suspendue, que l'hôpital renonce, dans les circonstances, aux mesures disciplinaires, aux congédiements et aux poursuites civiles. L'employeur ne renonce toutefois pas à de possibles poursuites pénales si la situation l'exige.

Peu après son arrivée dans la salle d'audience du Conseil des services essentiels, le directeur général de l'hôpital Charles-Lemoyne, M. Jean-Pierre Montpetit, a déclaré, après avoir dénoncé ce qu'il a appelé « un débrayage sauvage », qu'il lui faudrait au cours des prochaines heures prendre toutes les mesures susceptibles pour mettre fin à ce débrayage illégal ou pour programmer les congés d'un certain nombre de patients.

« L'ai 24 heures, a-t-il expliqué, pour prendre des décisions urgentes et importantes. Cette première journée de débrayage nous a forcés à annuler tout le programme du bloc opératoire. En fait, nous avons annulé 49 opérations. Puis, à toutes fins utiles, les services de cuisine, de buanderie, de radiologie et de laboratoire ont été presque totalement paralysés ».

Le directeur général a finalement soutenu que le syndicat ne pouvait pas raisonnablement lui demander d'entamer des négociations sur les dossiers « du plancher d'emplois, des changements technologiques et du plan global de restructuration des effectifs et du fonctionnement de l'hôpital », parce que ce sont là des dossiers « de négociation provinciale ». Enfin, il dédramatise le dossier de l'abolition de six postes d'infirmières auxiliaires.

res. « Il n'implique aucune mise à pied, dit-il, il vise exclusivement une plus haute et plus sûre efficacité. De toute façon, nous avons très bien préparé notre dossier et ça va leur prendre des idées pas mal brillantes pour mettre la hache dedans ».

Le président du syndicat, M. Serge Nadeau, a pour sa part déclaré que « l'abolition des six postes d'infirmières auxiliaires était la goutte qui a fait déborder le vase! Ce dossier-là pose un problème de fond qui existe depuis toujours à l'hôpital Charles-Lemoyne: le recyclage des employés. Quand la direction nous accuse de vouloir négocier avec elle des demandes portant sur « des dossiers de négociation provinciale », elle fausse radicalement le débat. Le dossier du recyclage se situe à l'intérieur des dossiers du plancher d'emplois, des changements technologiques et d'un plan global de restructuration ».

« Au chapitre du recyclage, ajoute-t-il, nous savons ce que nous voulons et nous le voulons comme nous ne l'avons jamais voulu par le passé. La qualité des soins à Charles-Lemoyne passe par une parfaite intelligence de ces dossiers majeurs ».



photo Bernard Brault, LA PRESSE

Henri Blais, infirmier auxiliaire de l'hôpital Charles-Lemoyne, ne cachait pas sa joie, hier, après avoir reçu l'annonce que le conflit dans cet institution venait d'être réglé... temporairement, grâce à la médiation du Conseil des services essentiels.

L'affaire du CLSC J.-Octave Roussin tire à sa fin ?

■ L'affaire du CLSC J.-Octave Roussin tire à sa fin. L'institution a fait paraître dans les journaux de la fin de semaine dernière, une offre d'emploi pour combler le poste de directeur général, laissé vacant depuis la démission du Dr Marc Lavallée, à la mi-février.

Bien qu'il ait été impossible de joindre, hier, le tuteur du CLSC, M. Gilles Proulx, ce dernier avait déclaré à la fin de février que le nouveau directeur général pourrait entrer en fonction d'ici au mois de juin.

Quant à la présidente du syndicat de l'institution, Mme Francine Bernier, elle espère que le nouveau directeur sera en mesure d'instaurer un bon climat de communication.

Mise cavalièrement à la porte du CLSC, en avril 85, pour activités syndicales, Mme Bernier a raconté, au début de février, devant la commission d'enquête sur l'administration de l'établissement, que la direction l'avait harcelée pour qu'elle quitte son emploi. Après une longue bataille juridique, elle a pu réintégrer son poste il y a un mois.

Laval : 200 nouveaux lits à la Cité de la Santé ?

■ Tout indique que le gouvernement libéral du Québec ajoutera 200 lits à la Cité de la Santé de Laval où, ces jours-ci, des infirmières ont manifesté contre l'engorgement de la salle d'urgence.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le ministre des Affaires sociales du Québec, Mme Thérèse Lavoie-Roux, l'a laissé entendre hier, à l'Assemblée nationale, en réponse au député libéral de Vimont, M. Jean-Paul Théorêt, qui voulait savoir ce que le gouver-

nement entend faire pour remédier à l'engorgement de l'urgence du seul hôpital de Laval.

Le ministre a fait savoir que son ministère était à mettre au point un plan technique et fonctionnel concernant l'agrandissement de l'institution. Ces 200 lits, rappelle-t-il, avaient déjà été promis par l'ancien gouvernement.

Pendant que le député Théorêt portait le problème à l'attention de l'Assemblée nationale, la situation à l'hôpital semblait s'être améliorée, hier.

« Situation idéale »

« Nous vivons une situation

idéale, vraiment exceptionnelle. Je me demande cependant si ça va durer », a déclaré l'infirmière Lise Gauthier.

Rappelons que, lundi, pour protester contre l'encombrement qu'elles disent presque quotidien, les infirmières de l'urgence avaient placé des patients en civières dans la salle d'attente et dans les corridors, à la vue de tous. Le taux d'occupation de l'urgence était alors de 205 p. cent.

L'urgence de la Cité de la Santé peut accueillir 32 patients.

« À mon arrivée au travail ce matin (hier), poursuit Mlle

Gauthier, il y avait 42 patients, ce qui n'est pas si mal. À mon départ pour le lunch, il y en avait sept de moins. Et, présentement, il y en a encore 35. »

Mlle Gauthier a expliqué qu'en fin d'après-midi, lundi, la direction de l'hôpital a accordé 10 lits de plus à l'urgence aux fins d'hospitalisation, ce qui a permis de réduire le nombre de patients en attente.

Par ailleurs, Johanne Poitras, du Syndicat des infirmières et infirmiers unis, a fait savoir que les médecins de l'urgence avaient signé 10 congés à la demande du chef infirmier.

La route fait cinq victimes

■ MATANE (PC) — La chaussée enneigée serait à l'origine de deux collisions qui ont entraîné la mort de cinq personnes, hier matin, dans l'Est du Québec. L'un de ces accidents a également fait quatre blessés dont l'état serait grave.

La pire tragédie est survenue dans la municipalité de Capucin, à une soixantaine de kilomètres à l'est de Matane. Deux camions circulant en sens inverse se sont heurtés de face dans une côte de la route 132 où il y a une courbe.

Les quatre occupants des deux véhicules ont perdu la vie. Ce sont Jacques Duval, âgé de 40 ans, de Cap-St-Ignace, qui conduisait un camion-remorque de la firme Bernier Transport, ainsi que Jean-Denis Servant, 46 ans, de Ste-Anne-des-Monts, Alain Côté, 26 ans, et Berchmans Michaud, 48 ans. Ces deux derniers demeuraient à Cap-Chat.

La seconde tragédie a eu lieu sur la route 170, dans la municipalité de Métabetchouan, au Lac-Saint-Jean.

Une auto aurait dérapé sur la chaussée enneigée et elle a été tamponnée par une autre circulant en sens inverse.

La victime est Louis-Georges Filion, âgé de 56 ans, de Desbiens. Ont aussi été blessés, Martin Filion, Doris Filion et Christine Lemay, qui étaient avec M. Filion, ainsi que M. Jean-Marie Ladouceur, 75 ans, de Desbiens, qui était seul.

Plamondon : nouveau procès

■ QUÉBEC (PC) — Le procès de Jean-Yves Plamondon sous trois chefs d'accusation de meurtre a avorté, hier, à Québec, et reprendra depuis le début, devant un nouveau jury, lundi prochain, à Montréal.

Le juge Jacques Durois a acquiescé à la requête en ce sens déposée par l'avocat de l'accusé, M. Léo-René Maranda.

Me Maranda a appuyé sa demande sur le fait qu'un journaliste du Journal de Québec, dans un article publié hier matin, faisait un lien entre l'accusé et une certaine publicité d'agence dont son client a été l'objet il y a

CITADELLE

Grandes Ventes d'ouverture

PROFITEZ MAINTENANT DE NOS SUPER SPECIAUX

BEAUCOUP PLUS POUR VOTRE ARGENT AVEC:

- Filtreur Turbo 5000 exceptionnel
- Eclairage intégré exclusif
- Structure de piscine incomparablement plus forte

SPECIAUX SUR PISCINES HORS-TERRE ET PISCINES CREUSEES

Longueuil 620, Place Trans-Canada 527-8617	Laval 1770, boul. des Laurentides 384-4581	Brossard 6655, boul. Taschereau 676-6655	Repentigny 545, rue Notre-Dame 585-0100
St-Hyacinthe 2965, rue Cherrier 773-5667	Sorel/Tracy 204, route Marie-Victorin 742-7962	Châteauguay 279, boul. Anjou 691-5030	Shawinigan 1423, 418 rue 539-6431
Granby 848, rue Principale 378-4944	Sherbrooke (Rock Forest) 4701, boul. Bourque 564-8611	Victoriaville (Arthasaska) 54, rue Girouard 357-8344	Ste-Thérèse 259, boul. Labelle 435-1983

Trois-Rivières 2525, rue Royale 376-7711	Beauce OUVERT BIENTÔT	Joliette 303, boul. Antoine Barette 759-8110	Drummondville 10 050, boul. Les Galeries OUVERT BIENTÔT
Black Lake 735, boul. Frontenac 423-2795	Hull 300, boul. St-Joseph OUVERT BIENTÔT		

PISCINES/PATIOS

CITADELLE

Lundi au mercredi de 9h00 à 18h00
Jeudi et vendredi de 9h00 à 21h00

Samedi de 9h00 à 17h00
Dimanche de 13h00 à 17h00

MAINTIEN À DOMICILE

Les CLSC sont débordés

■ Le gouvernement devra augmenter considérablement les budgets du maintien à domicile en CLSC. Dans le cas contraire, il aura à choisir entre donner de bons services de maintien à domicile à un petit nombre de bénéficiaires ou... des services bien insuffisants à un plus grand nombre.

HUGUETTE ROBERGE

Malgré la hausse régulière des budgets depuis dix ans, la pression sur le programme de maintien à domicile administré par les CLSC atteint un seuil intolérable.

C'est ce qui ressort d'un bilan préparé par la Fédération des CLSC et qui servira de document de travail à un colloque qui se tient à Québec, aujourd'hui et demain, autour du thème : « Un virage majeur vers le maintien à domicile; oui, mais à quelles conditions? »

Dressé à partir d'une étude puisant à différentes sources de renseignements, (enquête auprès de 106 CLSC, données du système d'information des CLSC, rencontres approfondies avec un échantillon de huit CLSC, tournée de la Fédération

dans toutes les régions à l'automne 85), le bilan n'est pas trop reluisant.

Deux problèmes prioritaires

Les CLSC de l'échantillon n'arrivent à desservir que la moitié de la clientèle âgée en besoin de services de maintien à domicile. Encore que les services sont inégalement accessibles et varient selon les établissements : les uns accordent plusieurs heures par usager tout en limitant l'entrée aux services; les autres font l'inverse et distillent les heures de services à un plus grand nombre d'usagers.

Ces deux modèles de pratique qui caractérisent le bilan sont largement tributaires de l'insuffisance des ressources actuelles en maintien à domicile. Cette « pénurie de ressources et l'alourdissement des clientèles », constituent, selon les CLSC, les deux problèmes prioritaires.

En 1984-85, chaque usager du programme CLSC de maintien à domicile a reçu en moyenne une trentaine d'heures de servi-

ces par année. Ce n'est pas beaucoup, surtout si l'on considère que cette clientèle est formée à 60 p. cent de personnes âgées en perte d'autonomie et de malades chroniques, et à 40 p. cent de bénéficiaires post-hospitalisés ou post-opératoires et de personnes handicapées physiquement.

L'apport communautaire

Trois CLSC sur quatre ont réalisé des activités communautaires, très variables d'un établissement à l'autre, en maintien à domicile pour l'année 1984-85.

C'est la conjugaison de cette action communautaire et des services à domicile qui, selon les données recueillies au bilan, a un impact réel sur l'hébergement des personnes âgées. Par exemple, là où il existe des services à domicile importants, associés à une action communautaire soutenue, les demandes d'hébergement en centres d'accueil sont moins importantes, parfois même inexistantes.

L'aide et les soins

Les services à domicile en CLSC représentent 22 p. cent

du budget total de ces établissements. Et, du budget consacré à ces services, 55 p. cent vont à l'aide, et 45 p. cent aux soins.

73 p. cent des CLSC ont enregistré en 1984-85 un déficit sur le budget protégé de services à domicile versé par le ministère de la santé et des services sociaux.

Il en coûtait \$1,70 par jour, par usager en services à domicile. Soit 19 fois moins que le coût de l'hébergement pour une personne âgée en centre d'accueil.

Des choix à faire

Pour offrir un véritable maintien à domicile et satisfaire les besoins réels des clientèles à desservir, il faudrait, selon la Fédération, quadrupler le niveau actuel des ressources en services à domicile qui totalisent présentement \$80,9 millions.

Des réaffectations de ressources actuelles, et un nouveau partage avec le milieu, les usagers et leur famille, permettraient d'absorber une bonne partie de l'augmentation nécessaire des ressources. Néanmoins, un montant additionnel de \$80 millions en développement en services à domicile sera à court terme indispensable pour répondre à la demande.



1984 : Trudeau 1985 : Lévesque 1986 : Drapeau ?

■ Le 29 février 1984, après une longue promenade sous la neige, Pierre Trudeau décide de quitter son poste de premier ministre du Canada et d'abandonner la politique. Il avait 65 ans et avait dominé la scène politique canadienne depuis 16 ans.

Le 20 juin 1985, dans un court communiqué émis un peu avant minuit, René Lévesque annonce qu'il démissionne de son poste de premier ministre et quitte la politique. Il avait 63 ans et occupait l'avant-scène de la politique québécoise depuis 25 ans.

En ce printemps 1986, à une date où d'une façon encore inconnue, Jean Drapeau révélera-t-il qu'il renonce à solliciter un neuvième mandat? Il a eu 70 ans le 18 février et occupe presque toute la scène municipale de Montréal depuis une trentaine d'années.

Ce serait tout de même extraordinaire que trois ans de suite les Québécois célèbrent un grand départ. La trilogie serait parfaite et le rythme wagnérien.

Il est difficile de ne pas faire de rapprochement entre ces trois hommes exceptionnels qui ont incarné le dernier quart de siècle de la société québécoise à Ottawa, Québec et Montréal.

À la mort de Charles de Gaulle en 1970, Félix Leclerc avait eu comme première réaction : « Le monde vient de perdre un de ses derniers grands comédiens. »

Pour se maintenir au pouvoir, les grands hommes d'État ont en effet toujours dû faire preuve d'un certain sens du théâtre dans leurs relations avec le public. Avec l'avènement de la télévision et de l'état-spectacle, seuls les grandes vedettes peuvent maintenant espérer faire carrière aux sommets de la politique.

Une petite société comme le Québec a été choyée de compter simultanément trois de ces superstars depuis un quart de siècle. Différents à bien des égards, particulièrement dans leurs convictions idéologiques, nos trois géants affichent cependant de grandes ressemblances dans leur comportement.

Au premier rang, il faut souligner leur longévité. Il faut des forces de la nature et des bêtes de pouvoir pour durer aussi longtemps alors que le climat politique est si volatil et que des vagues diamétralement opposées secouent les sociétés. Ici, René Lévesque dépasse d'un cran Pierre Trudeau et Jean Drapeau les éclipse tous deux. Trouble cérébro-vasculaire, hanche ou bassin fracturé, vertèbre brisée... rien ne semble devoir arrêter Jean Drapeau, nouveau monarque qui ne voit pas d'autre endroit où mourir que sur le trône.

Autre particularité significative : ces trois hommes ont pris une importance dépassant carrément leur fonction respective. Pierre Trudeau occupait sur la scène internationale une place démesurée par rapport à celle du pays qu'il représentait. René Lévesque n'était pas vu, au Canada ou à l'étranger, comme un des dix premiers ministres provinciaux, mais comme le rival du chef fédéral de tout le pays. Jean Drapeau se promène en Europe et en Asie, non seulement comme le maire d'une ville mais souvent comme un plénipotentiaire du Canada tout entier.

Un troisième trait commun touche l'attitude de nos trois Goliath à l'endroit de « leur » parti politique. MM. Trudeau, Lévesque et Drapeau ont en effet tous quitté des partis politiques pour en « fonder » un nouveau à leur image et à leur dessin.

Pierre Trudeau était néo-démocrate, il a joint le Parti libéral, qu'il avait vilipendé, parce que c'était la voie logique vers le pouvoir. Ce faisant, il a modifié la nature même de ce parti pour en faire le havre du « french power », pour démontrer à la face du Canada que les Québécois seraient fédéralistes et prendraient leur place au soleil.

René Lévesque a quitté l'équipe libérale de Jean Lesage pour investir de ses talents et de son charisme le mouvement indépendantiste du Québec. Sans lui, le Parti québécois ne serait jamais né ou tout au moins n'aurait jamais eu l'impact électoral qu'on lui a connu.

Jean Drapeau a mis de côté la Ligue d'action civique, qui l'avait porté au pouvoir en 1954, pour créer le Parti civique, qui est demeuré sa créature et son instrument docile depuis plus de 25 ans. Le Parti civique n'est pas vraiment un parti politique mais plutôt un club privé qui permet à Jean Drapeau de paviser aux couleurs démocratiques de l'ère moderne.

Ici, le maire Drapeau a poussé plus loin que ses deux co-géants la mainmise totale sur l'instrument. Mais MM. Trudeau et Lévesque ont aussi eu à l'endroit de leur parti respectif, le PLC et le PQ, une forme de détachement et de transcendance qu'on retrouve uniquement chez les fondateurs de congrégations religieuses.

Le dernier point de convergence, auquel il reste une semi-inconnue, rejoint comme il se doit la fin de l'aventure. Comme tous les fondateurs, MM. Trudeau et Lévesque n'ont pas préparé de successeurs. Par une curieuse et implacable alchimie, ils ont même fait en sorte que la succession sorte de la famille.

Après avoir tout essayé (la mission internationale de paix de M. Trudeau et le « beau risque fédéraliste » de M. Lévesque), les deux enfants chéris ont préféré quitter plutôt que de se voir repudier par la famille élargie.

Qu'en sera-t-il de M. Drapeau? L'ère politique qu'il incarne est révolue, tout le monde semble le constater sauf peut-être le principal intéressé. Le même M. Drapeau, qui s'étonnait de voir les gens évoquer de prosaïques problèmes de chiffres devant ses projets pharaoniques de stade et de village olympiques, doit avoir peu d'antennes pour l'opinion de gens (même ennoblie par un sondage de Sorécom) qui le supplient de tirer sa révérence.

MM. Trudeau et Lévesque l'ont démontré! Une superstar ne quitte pas la scène sans quelque coup de théâtre et sans faire durer le plaisir, sans goûter une dernière fois au suspense et à la volupté d'être objet de désir.

Après tout, il reste huit mois avant les prochaines élections municipales du neuf novembre. Bien des jours pour se poser la question fondamentale : va-t-il ou non démissionner?

Bien des jours pour s'enquérir des progrès de sa première vertèbre lombaire, des déplacements de son domicile (à la Cité Jardin) à son bureau privé (rue Sherbrooke) et ultimement à l'hôtel de ville (rue Notre-Dame). Bien des jours pour se demander si le maire porte ou ne porte plus le corset prescrit par ses médecins! Bien des jours pour dire et écrire son admiration devant ce septuagénaire qui n'en finit plus d'aimer sa ville.

Bien des jours pour M. Drapeau d'égrener avec délectation les précieux instants dont son successeur aurait besoin pour juste-ment devenir son successeur.

Le plaisir doit être décuplé à la pensée que les analystes accuseront sans aucun doute le nouveau chef du Parti civique d'avoir dilapidé le bel héritage de M. Drapeau.

MM. Trudeau et Lévesque ont démontré que le peuple ne peut se payer le luxe de démolir ses dieux. Peu importe qu'ils aient, comme M. Trudeau, détruit tous les gouvernements libéraux provinciaux et conduit son parti en deça des 30 p. cent dans les sondages d'opinion publique ou, comme M. Lévesque, amené son parti aux confins du 20 p. cent. Les analystes l'ont dit : c'est la faute de M. John Turner ou de M. Pierre Marc Johnson si le flambeau est tombé. Il faudra dire la même chose de l'infortuné héritier montréalais.

Domage que nous n'ayons pas, comme au Japon, la tradition de consacrer « monument historique » certains êtres vivants. MM. Trudeau, Lévesque et Drapeau mériteraient amplement la distinction et l'on éviterait de faire de leurs successeurs des boucs-émissaires de la colère inavouable du bon peuple.

À moins, bien sûr, que M. Drapeau ne soit devenu insensible à ce genre de considérations terrestres et ne décide carrément de mourir sur le trône. Un leader de l'autre Canada, que M. Drapeau aimait bien, pourrait lui servir de modèle.

Je me souviens d'une caricature, à deux volets, montrant Dalton Camp (l'éminence grise des tories) et Robert Stanfield (l'aspirant à la succession) sciant la branche d'arbre sur laquelle était confortablement installé John Diefenbaker. Dans le deuxième volet, la branche était sciée mais le vieux lion était toujours assis et suspendu dans les airs.

LE CENTRE-VILLE À VOTRE PORTE

L'éblouissante splendeur des gratte-ciel du centre-ville est un des nombreux spectacles qui vous est offert aux Verrières sur le fleuve. Vivre à la campagne sur les rives du fleuve mais à 5 minutes du centre-ville de Montréal.

Donnez de l'éclat à votre vie!

CONDOMINIUM ILE DES SOEURS
LES VERRIÈRES SUR LE FLEUVE

70, rue Berlioz, Ile des Soeurs, tel. 769-4524, 12h à 19h tous les jours
1 chambre à coucher - 75 000 - 2 ch. a.c. - 90 000 - 3 ch. a.c. - 150 000 -
Appartements témoins à visiter.

Déjà 20 ans!

À Montréal, de plus en plus, les gens bouquinent le soir. Tôt ou tard...

RENAUD BRAY
jusqu'à minuit!
7 soirs par semaine

5219, Côte-des-Neiges — 342-1515

PRÊTS
commerciaux seulement
sans nantissement.
Rapid Finance Co. Ltd.
342-4488

RELATION D'AIDE

- Problèmes de communication
- Confiance en soi
- Relation de couple
- Relation parents-enfants
- Dépression, Burn out
- Phobies, Angoisses

Possibilité de consultation à domicile pour:

- Personnes handicapées
- Personnes du 3e âge

674-3918
RAYNOLD & ROYER
EN JONCTION DES SOEURS

(Membre de L'APO)
246 suite 202, ST-CHARLES O. LONGUEUIL

DERNIÈRE CHANCE

RABAIS ALLANT JUSQU'À **50%**
SUR LES FABULEUSES
FOURRURES H.R.!

Notre dernier soldé de la saison n'a pas son pareil... Réductions aussi prodigieuses que les modèles! 149 ans d'expérience! Superbes modèles signés! NE MÉRITEZ-VOUS PAS CE QU'IL Y A DE MIEUX?

VOICI CE QUE NOUS VOUS RÉSERVONS...

	Prix hab.	MAINTENANT!
Manteau de vison ranch foncé	9 395 \$	4 695 \$
Manteau de vison pastel	4 995 \$	2 495 \$
Manteau de vison saphir	5 350 \$	2 675 \$
Manteau de renard bleu argenté	11 250 \$	5 625 \$
Manteau de renard teint cristal	15 000 \$	7 500 \$
Manteau de chat sauvage	8 395 \$	4 195 \$
Manteau de lynx d'Alaska	8 695 \$	4 345 \$
Manteau d'écureuil teint	5 995 \$	2 995 \$

PLUS... Un choix extraordinaire de fourrures signées!
Claude Montana, Ralph Lauren, Adrienne Landau, Birger Christensen, Galanos. **RABAIS ALLANT JUSQU'À 60 %!**

Sherbrooke et de la Montagne, 842-5111 • Ouvert jeudi et vendredis jusqu'à 21 h.

HOLT RENFREW

Non à la privatisation dans le domaine de la santé, dit la CSN

■ Sur le qui-vive devant les travaux de la Commission Rochon, la CSN veut contre-attaquer « l'offensive néo-libérale pour que l'État se désengage du domaine de la santé et des services sociaux ». La centrale syndicale s'oppose farouchement à toute privatisation partielle ou totale du système public et prône l'extension des services gratuits et universels.

NICOLE BEAUCHAMP

Ces grandes lignes ressortent d'un mémoire conjoint de la CSN, de la Fédération des affaires sociales et de la Fédération des professionnels salariés et cadres (environ 100 000 syndiqués CSN travaillant dans le réseau des institutions), présenté hier devant la Commission Rochon. Mais les dirigeants de ces groupements syndicaux se sont d'abord expliqués en conférence de presse.

Ce mémoire se traduit par une sorte d'énoncé idéologique, bourré de généralités, qui annonce néanmoins les positions que défendra la CSN et ses syndicats affiliés dans les débats d'opinion. Il contient d'abord un « avertissement à l'endroit de la Commission Rochon quant à

l'interprétation de son mandat », a souligné M. Gérald Larose, président de la CSN.

La centrale s'objecte ainsi à ce que l'examen du système des services sociaux et de santé québécois se confie strictement aux problèmes de fonctionnement et de financement. Elle propose plutôt que cet examen des problèmes soit inséré dans la perspective d'une « politique de la santé pour tous », qui passe par une « lutte contre les inégalités socio-économiques devant la maladie et la mort ». Selon la voie tracée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Dans son mémoire, la CSN s'est délibérément contentée d'effleurer les principaux problèmes et carences du système socio-sanitaire québécois. Si elle constate des évidences pour tout le monde (manque de ressources face aux nouveaux besoins d'une population vieillissante, déséquilibre entre les dimensions médicale et sociale du système etc.), en revanche elle prend le contre-pied des mesures politiques en vigueur: plus d'argent, plus de services gratuits pour le plus grand nombre.

À ses yeux, les coûts de santé, « d'ailleurs à la baisse », ne pèsent pas trop lourdement sur les

dépenses publiques. « La population québécoise désire plus de services et est prête à mettre plus d'argent dans la cagnotte », d'affirmer M. Larose. Pour la CSN, il est hors de question d'accroître la part du secteur privé pour résoudre les problèmes de financement.

La santé est un bien public qui doit continuer de reposer sur un financement et une gestion publics. « Socialement parlant, notre système public se révèle moins coûteux qu'un système largement privé comme aux États-Unis. On va se défendre à mort pour garder intacts les acquis d'universalité, d'accessibilité et de gratuité », a ajouté M. Larose.

Il reprenait en d'autres termes les chapitres du mémoire s'attachant à étayer son opposition à toute forme de privatisation partielle: frais modérateurs, gestion d'établissement confiée à des firmes privées, contrats à forfait dans les services d'appoint (entretien ménager, alimentation etc.) etc. « Nous voulons mettre la commission en garde contre ces formules qui n'ont rien d'économique », de dire M. Larose.

RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES Les bénévoles ne veulent pas faire le jeu de l'État

■ « Dans le contexte actuel des restrictions budgétaires, la tentation est forte de se décharger, sur les épaules d'organismes bénévoles, des tâches normalement assumées par l'État. Le bénévolat ne doit pas être une panacée pour masquer la décroissance des budgets, ni remplacer des emplois rémunérés de travailleurs syndiqués ».

NICOLE BEAUCHAMP

C'est en substance ainsi qu'un représentant de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec s'est adressée, hier, à la Commission Rochon. Cet organisme compte 60 centres affiliés à travers le Québec, lesquels comptent quelque 350 000 bénévoles au sein de communautés locales.

« Nous sommes bien conscients des manigances de l'État! » s'est exclamé M. Pierre Chénier, un des porte-paroles de la FCABQ. Pour lui, il importe à l'État de sauvegarder le sens et l'esprit de l'action bénévole, défini à partir de la volonté des individus et des groupes à se prendre en charge.

Mais les efforts déployés se heurtent à plus d'un obstacle. Les bénévoles sont souvent perçus, par les institutions, comme des bouche-trous qu'on cherche à utiliser pour pallier les défaillances et les insuffisances qui apparaissent dans les services à donner. On en arrive même à considérer parfois ces bénévoles comme « des voleurs de jobs ».

La FCABQ voit, dans les

changements qu'amèneront éventuellement les travaux de la Commission Rochon, une occasion de mieux définir la place de l'action bénévole et de dissiper les ambiguïtés. Elle demande essentiellement que l'on reconnaisse clairement le rôle de l'action bénévole, tout en déterminant ses champs d'activité propres par rapport au réseau des institutions. Cette requête va de pair avec des mesures de financement appropriées.

Pour appuyer ses demandes, l'organisme a notamment attiré l'attention des commissaires sur les embûches que sèment actuellement deux tendances: la « désinstitutionnalisation » (maintenir les malades mentaux, jeunes mésadaptés, personnes handicapées etc. dans un milieu de vie plus naturel au lieu des institutions) et la privatisation. « Si la désinstitutionnalisation amène un non-respect des droits des travailleurs syndiqués, il ne faudrait pas que l'action bénévole en supporte tout l'odieux », a-t-on insisté dans le camp de la FCABQ.

À l'instar d'autres groupes, la FCABQ redoute qu'on agisse avec trop de précipitation. M. Chénier a notamment prévenu ses interlocuteurs contre les « risques d'une privatisation à gogo ». « S'il se dessine un mouvement vers la privatisation, celui-ci devrait favoriser l'éclatement d'organismes communautaires sans but lucratif, auxquels on devrait consentir le même appui financier que celui qui est accordé aux PME », a-t-il suggéré.

DANS LES SERVICES SOCIAUX SPÉCIALISÉS

Alliance-Québec réclame des soins en anglais

■ Alliance-Québec est revenue à la charge, lundi, devant la Commission Rochon, pour défendre son dossier. Elle réclame l'accès à des services dispensés en anglais, de même que le maintien du réseau des institutions anglophones avec leurs caractéristiques socio-culturelles.

« Les planificateurs des Affaires sociales ne se sont pas encore préoccupés de répondre à la question suivante: à travers l'ensemble des services, comment les personnes d'expression anglaise pourront-elles recevoir ces services dans leur langue? Nous espérons que cette commission débouchera sur des modèles d'organisation plus flexibles, qui permettront de résoudre ce problème », a déclaré en substance un porte-parole de l'organisme, Mme Kelly.

Interrogés à savoir si cette revendication supposait l'aménagement d'un réseau complet de services anglophones parallèles à ceux offerts au reste de la population, les représentants de l'organisme ont précisé la nature de leur demande. Du côté des services de santé, c'est-à-dire des hôpitaux, la garantie du bilinguisme est suffisante. C'est dans le domaine des services sociaux spécialisés (centres d'accueil pour déficients mentaux, pour personnes âgées, pour jeunes délinquants ou mésadaptés etc.) qu'on est invité à reconnaître à ces institutions leur caractère anglophone.

L'ICÉA s'oppose à l'achat de Télé-Métropole par Power

■ L'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA) a fait parvenir, hier, une pétition au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour s'opposer à l'achat de Télé-Métropole par Power Corporation. Le document porte la signature de 826 personnes et de 37 organismes.

Le texte mentionne que « la concentration de la presse atteindra (avec cette transaction) une dimension inégale », ce qui créera « une menace permanente au bon fonctionnement de la vie démocratique ».

On remarque parmi les organismes signataires la CEQ, le

Centre de pastorale en milieu ouvrier, la Ligue des droits et libertés, la Fédération des familles monoparentales et les revues *La Vie en Rose* et *Relations*.

En plus de cette pétition, l'ICÉA va présenter un mémoire dans le même sens lors des audiences publiques que le CRTC tiendra à ce sujet le 17 mars.

LA GRÈVE SE POURSUIT À DORVAL ET À MIRABEL

La FTQ presse Mulroney de régler le conflit des agents de sécurité

■ La FTQ a demandé, hier, au premier ministre Brian Mulroney d'intervenir pour régler le conflit impliquant les 120 agents de sécurité des aéroports de Dorval et de Mirabel. Ces agents, responsables de l'inspection des passagers et des bagages, sont en grève depuis 15 jours pour obtenir des salaires « décents ».

LISA BINSSE

Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, a lancé un véritable « cri d'alarme » pour ces grévistes qui sont « un cas pathétique de gens lourdement exploités ». Il demande à M. Mulroney de faire des pressions sur la direction d'Air Canada pour forcer la société d'État à agir comme un « citoyen moins malpropre » dans ses rapports avec les employés.

Les agents à Mirabel à Dorval, en grève depuis le 26 et le 28 février respectivement, gagnaient

\$4,00 l'heure au moment de déclencher la grève. Leur employeur — l'agence Burns — offre \$4,41. Ils demandent \$6,20, soit ce que gagnent les autres agents de sécurité au Québec en vertu du décret provincial. Les agents de sécurité de l'aéroport de Vancouver, aussi à l'emploi de l'agence Burns elle-même sous contrat avec Air Canada, reçoivent \$6,50 pour un travail similaire.

Actuellement, selon la FTQ, Emploi et Immigration Canada sollicite des emplois d'agents de sécurité aux aéroports à \$6,20 l'heure, à raison de 40 heures par semaine, pour un nombre de semaines indéterminé.

Les agents en grève sont sous la juridiction du Code canadien du travail, qui n'est doté d'aucune disposition anti-briseurs de grève. Pendant leur grève, ce sont donc des cadres de Burns, ainsi que d'autres agents de la compagnie — invités à faire du surtravail à \$9,30 l'heure — ainsi

que des agents « sans expérience et recrutés sur le trottoir » à \$6,20 l'heure qui font leur travail.

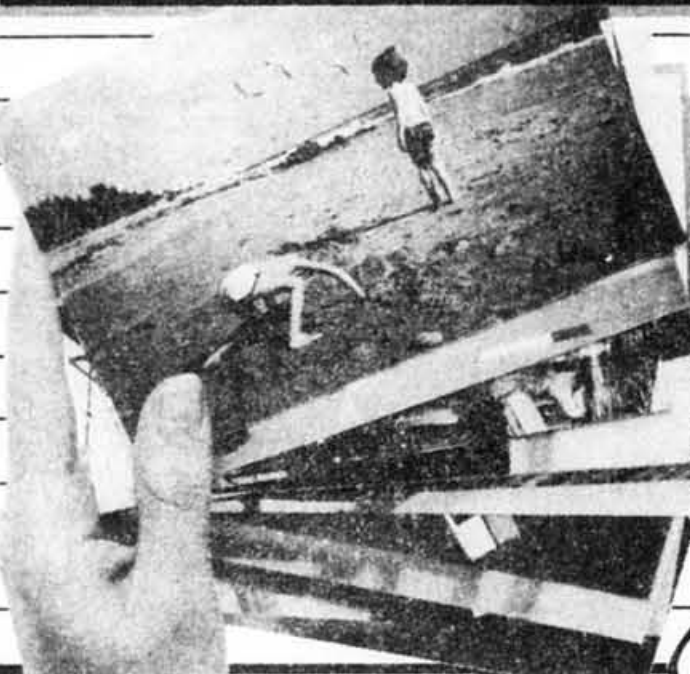
Jean Boivin, directeur de l'agence Burns, qui détient un contrat avec Air Canada, a expliqué que quant à lui la balle était maintenant dans le camp du syndicat, affilié aux Métallistes. Selon M. Boivin, le syndicat a conclu une entente de principe avec l'employeur, le 20 décembre dernier, mais il n'aurait pu le « vendre » à ses membres. Il a aussi précisé que le personnel recruté via Emploi et Immigration n'a remplacé les grévistes qu'au tout début du conflit, et qu'il n'est plus affecté aux aéroports de Dorval ou de Mirabel. Les gens qui remplacent les grévistes ont été aiguillés, selon M. Boivin, par les bureaux de placement du Québec, au traitement horaire de \$4.

Gilles Audette, responsable du dossier pour les Métallistes, a déclaré que le syndicat entendait déposer des plaintes en vertu du Code canadien du travail pour « mauvaise foi et pratiques déloyales ». Le syndicat tente depuis l'automne 1984 de négocier une première convention collective.

Les contrats avec les agences de sécurité sont généralement accordés, à la suite d'appels d'offres, au plus bas soumissionnaire. Air Canada agit en quelque sorte comme mandataire, au nom des autres compagnies d'aviation basées à Dorval et à Mirabel. A ce titre, Air Canada est d'avis que ce conflit ne la concerne pas. M. Boivin a précisé qu'une des conditions exigée par Air Canada est que le salaire de base tienne compte du salaire minimum provincial.

En plus d'affirmer que le conflit n'avait pas plus d'effet sur le public voyageur que sur les opérations d'Air Canada, un préposé aux relations publiques, Denis Couture, a déclaré que cette société était liée par contrat avec Burns et qu'elle respectait ses obligations envers cette compagnie. Burns, en retour, doit s'assurer que les normes canadiennes de sécurité sont respectées. Selon un porte-parole de Transport-Canada, les normes de sécurité sont effectivement respectées et les horaires de vols maintenus.

50% DE RABAIS SUR VOS PHOTOS COULEUR



Incroyable! Faites développer vos films à moitié prix chez Miracle Mart! Notre offre s'applique à tout film négatif couleur (procédé C-41). Vos souvenirs en grand format super image 4x6... à moitié prix!

12 poses (Ord. 6.99)	3⁴⁹
15 poses (Ord. 5.99)	2⁹⁹
24 poses (Ord. 10.99)	5⁴⁹
36 poses (Ord. 15.99)	7⁹⁹

2e jeu de photos: 15¢ la photo, au moment du développement.



Canon T-70
Appareil 35mm entièrement automatique avec système d'exposition multi-programmée. Charge-ment, avance et rebobinage du film automatisés, débrayage manuel possible. Avec obj. 50mm F 1.8.

298⁸⁸

Canon

Rabais '50 IMAGE

99⁸⁸ Pour deux objectifs Image!

Objectif image 28mm F/2.8 P grand-angle

Objectif grand-angle compact

Image 135mm F/2.8

Teleobjectif compact à obturateur traité multi-couche et ouverture rapide. 1/250 à 1/8000. Super pour le portrait, les ciels, sur le vif et en voyage! Ord. 79.98



Vivitar PS 35
Appareil 35mm à mise au point, flash, avance et rebobinage du film automatisés. Couverture protecteur à glissière.

118⁸⁸

Vivitar

SHARP

Sharp Sharp EL-8181
Calculatrice portable à imprimante thermique 8 chiffres. Mode affichage seulement pour économie de papier, coupe-circuit automatique et mémoire à 3 touches. Imprimante!

29⁸⁸

Sharp EL-1611
Calculatrice à imprimante et affichage à 10 chiffres & 2 symboles. Piles et adaptateur CA compris.

49⁸⁸

Sharp EL-1601
Calculatrice portable à imprimante et affichage à 10 chiffres & 4 touches, compte-Item, piles et adaptateur AC.

59⁸⁸

Sharp EL-2192
Calculatrice pleine grandeur de table à imprimante 2 couleurs/10 chiffres et adaptateur CC compris. Fonctionne sur piles aussi! Piles comprises.

89⁸⁸



Minolta Freedom II
Appareil 35mm à foyer automatique avec exposition programmée, flash à déclenchement automatique, avance et rebobinage du film motorisés. Accepte les films jusqu'à 1000 ASA.

148⁸⁸

MINOLTA

CALCULATRICES SHARP

Solar

Sharp EL-345
Calculatrice solaire de poche avec cellules ultra-sensibles (plus de 80 lux). Mémoire à 4 touches et pourcentage à calcul rapide. Solaire!

7⁸⁸

Miracle Mart

CENTRE PHOTO & ELECTRONIQUE

Approvisionnement et Services Canada

Matériel du Gouvernement

VENTE PUBLIQUE

- Automobiles • Familiales • Fourgonnettes
- Camions Tracteur Diesel • Camions à bascule, 2 1/2 tonnes, 6 x 6
- Mobilier et machines de bureau

D'autres articles seront disponibles au moment de la vente.

N.B. La majorité des ces articles seront vendus par lot et non à l'unité.

Inspection et vente

jeudi	le 13 mars 1986	09h00 à 16h00
vendredi	le 14 mars 1986	09h00 à 16h00
samedi	le 15 mars 1986	09h00 à 13h00

Date de clôture
Les offres seront reçues sur les lieux jusqu'à 13h00, le samedi 15 mars 1986 — date de clôture.

Les formulaires d'offre d'achat et les conditions de vente seront disponibles sur les lieux.

Lieu de la vente
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA
800, chemin du Golf (à l'intérieur de l'immeuble)
Ile-des-Sœurs
Verdun (Québec)
(514) 283-6297

Supply and Services Canada

Matériel du Gouvernement

VENTE PUBLIQUE

Les formulaires d'offre d'achat et les conditions de vente seront disponibles sur les lieux.

Lieu de la vente
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA
800, chemin du Golf (à l'intérieur de l'immeuble)
Ile-des-Sœurs
Verdun (Québec)
(514) 283-6297

Canada

ANTIGEL DANS LES CONDUITES D'EAU DU STADE OLYMPIQUE

Montréal donne 24 heures à la RIO pour écarter tout danger de contamination

■ Après avoir appris la présence d'antigel toxique dans la tuyauterie interne du stade olympique, la Ville de Montréal a donné hier un délai de 24 heures à la Régie des installations olympiques (RIO) pour qu'elle apporte des correctifs afin d'éliminer tout danger de contamination de l'eau qui circule dans les abreuvoirs, les machines à café et boissons gazeuses mis à la disposition du public au Salon de l'habitation et dans les bureaux de l'administration.

MARTHA GAGNON

Il importe aussi de prendre toutes les précautions pour éviter la pollution du réservoir d'eau potable du quartier. L'utilisation de ce produit toxique, du glycol pur, dont se sert la RIO pour protéger sa tuyauterie contre le gel l'hiver, est illégale et contrevient à la réglementation municipale et au Code de plomberie.

Les inspecteurs de la Ville ont passé une partie de la journée d'hier à examiner la tuyauterie du stade olympique, se promenant d'un étage à l'autre. Ils ont aussi effectué des prélèvements d'eau potable qui seront analysés en laboratoire pour savoir s'il y a des dangers de contamination. Les travaux visant à séparer la tuyauterie contaminée de celle qui sert à la distribution de l'eau potable devraient être effectués aujourd'hui.

À la RIO, c'était la consigne du silence. « Une enquête est en cours et nous attendons d'en connaître les résultats avant de faire des commentaires », disait-on au bureau du président Jean Deschamps. Pas question non plus pour les journalistes de se promener dans le stade pour « inspecter » la plomberie. « Ça ne servirait pas l'intérêt public de montrer nos tuyaux », expliquait M. Durand, responsable des relations publiques. Malgré les interdictions, un petit groupe a quand même réussi à se faufiler dans les corridors pour voir les fameux barils d'antigel et rencontrer quelques plombiers.

M. Gaston Moreau, assistant directeur au service des Travaux publics à la Ville de Montréal, expliquait pour sa part que les autorités municipales n'avaient jamais été mises au courant de ce procédé illégal. Elles l'ont appris en lisant *Le Devoir* qui, dans son édition d'hier, soulève le problème. « On ne peut pas inspecter tous les bâtiments dans la ville à chaque jour; on fait habituellement confiance aux gens. »

Les employés du stade olympique, eux, ne parlaient plus que de cette histoire d'antigel. Certains ne cachaient pas qu'ils étaient satisfaits que ce petit scandale survienne en pleine période de négociations avec la RIO. D'autres distribuaient des copies de l'article du *Devoir*, tandis que les patrons enlevaient ceux déjà affichés sur les

murs, de crainte que cela ne nuise au Salon de l'habitation.

Mme Chantale Saint-Jules, présidente du syndicat des employés de bureau, avait sollicité une rencontre avec les dirigeants de la RIO pour s'assurer que toutes les précautions étaient prises pour préserver la santé des gens.

Précautions

Dans leur local, une dizaine de plombiers de la RIO tenaient une assemblée pour discuter du problème. Il y avait de l'excitation dans l'air! Tous savaient que l'on utilisait de l'antigel dans les tuyaux. Mais, selon M. Robert Delorme, représentant de la FTQ, et Wilfrid Perron, président du syndicat, ils ignoraient les dangers d'utilisation de ce produit. « On préférerait croire que nos patrons étaient compétents et qu'ils savaient ce qu'ils faisaient », lance un employé, sur un ton ironique.

Selon eux, la Régie ne prenait pas toutes les précautions nécessaires pour bien nettoyer le système de tuyauterie au printemps. « On était certain qu'il restait de l'antigel dans les tuyaux. Jamais, on ne nous demandait de laisser couler l'eau durant une longue période pour permettre au produit de s'écouler », raconte un autre plombier. À son avis, la RIO utilise de l'antigel depuis 1977. « Il y a eu tellement de bris en 1976 à cause du gel qu'elle a décidé de mettre fin à ces problèmes en se servant du glycol. »

Depuis cinq ou six ans, la Régie des installations olympiques introduit chaque automne environ 25 barils de 45 gallons d'antigel dans la tuyauterie du stade, située aux étages supérieurs (les niveaux 300 à 600). Le plus inquiétant c'est qu'on ne récupère pas plus qu'une dizaine de barils au printemps quand vient le temps de remettre le système en marche. De plus, la tuyauterie des étages 100 et 200, où se tient le Salon de l'habitation, n'est séparée de l'antigel que par une valve de type courant qui ne constitue pas une barrière sécuritaire.

L'utilisation de ce produit toxique, du glycol pur, est illégale et contrevient à la réglementation municipale, ainsi qu'au Code de plomberie. Il est formellement interdit à quiconque d'introduire dans un système privé de distribution d'eau toute forme de substance nocive.

M. Roger Bibeau, assistant directeur du service des permis et inspection, à la Ville de Montréal, ne pense pas que la RIO connaissait tous les risques que présentaient ce produit. « Vous pouvez être certain qu'ils ont leur leçon; cela ne se produira plus. »

On admet cependant qu'il aurait été facile et peu coûteux d'utiliser une « méthode antigel » moins dangereuse pour la sécurité du public. La plupart des spécialistes s'accordent toutefois pour dire que les risques d'empoisonnement étaient très minimes.



L'ÎLE DE MONTRÉAL

Florian Bernard

Hausse de 287 p. cent des clients du transport adapté, à la STCUM

■ Depuis que la Société de transport de la CUM a créé son service de transport des personnes handicapées, en 1980, le nombre de déplacements est passé de 71 000 à 275 000, soit une hausse de 287 p. cent. Le territoire desservi s'est considérablement étendu, passant de 164 km carrés à près de 500. À l'origine, le service n'était accordé qu'aux citoyens de la partie centrale de Montréal. Il s'étend maintenant à l'ensemble de l'île de Montréal. Il y avait 69 employés en 1980. Le nombre s'élève actuellement à 129, soit une progression de 86 p. cent. Quant aux chauffeurs, leur nombre a augmenté de 64 p. cent, passant de 56 à 92. En 1980 le service fonctionnait avec 16 minibus récupérés de la compagnie Minibus Forest Inc. Le parc actuel comprend 50 véhicules. Le kilométrage a augmenté de façon considérable, passant de 630 000 km en 1980 à plus de 2 000 000 actuellement, soit une hausse de 228 p. cent. En 1980 le service de transport des personnes handicapées avait coûté \$1,1 million. Cette année le budget est de \$9,0 millions.

Prolifération de travaux sans permis à Outremont

■ L'administration municipale d'Outremont est aux prises avec un sérieux problème de travaux domiciliaires non autorisés, contraires au règlement de construction, ou entrepris sans le permis requis. Dans son dernier bulletin aux citoyens, l'administration qualifie l'année 1985 de « l'année de la violation », soulignant qu'il y a eu plus de 200 infractions au règlement. Il s'agit de travaux divers : construction d'ajouts aux bâtisses, réfection de toitures, travaux de plomberie et d'électricité, etc. La ville a rappelé que tous les travaux dont le coût dépasse \$200 nécessitent un permis et un plan. Elle a aussi rappelé que l'installation d'enseignes ne peut se faire sans un permis municipal. La ville a l'intention de sevir davantage contre ceux qui passent outre aux dispositions du règlement.

Heureux toutous!

■ C'est avec une infinie délicatesse que le conseiller Singler de Westmount a présenté au conseil un projet d'amélioration du parc Westmount. Outre un accès plus facile pour les cyclistes, l'aménagement d'une entrée supplémentaire pour les promeneurs et la construction d'une aire de pique-nique, on aménagera un nouveau *dog's run* — littéralement *sentier pour les chiens* — à une des extrémités de ce bel espace vert, du côté de Landsdowne et de Sainte-Catherine. On y installera en outre un *petit coin* avec poteau, abrité par une clôture discrète. Les gens pourront promener leur chien partout dans le parc, à la condition que l'animal soit en laisse. Cependant, il y aura un petit terrain clôturé et sécurisé où les chiens pourront être laissés en liberté, sans laisse. Les propriétaires de chiens recevront une carte qui indiquera la localisation des petits et des grands endroits. Heureux toutous!

Aucune emprise de services publics dans les parcs régionaux de la CUM

■ L'Union québécoise pour la conservation de la nature craint que les grands parcs régionaux de la CUM soient éventuellement amputés d'une partie de leurs réserves pour permettre l'installation de services publics, comme des lignes de transmission, des tours de télécommunications, des lignes de chemin de fer, des voies de circulation ou des équipements sportifs et socio-culturels. Le schéma d'aménagement, dans sa formulation actuelle, prévoit que les parcs pourraient en tout temps être amputés, jusqu'à 40 p. cent de leur superficie actuelle, pour permettre de telles installations. Seul le Bois-de-Saraguay est actuellement protégé à 100 p. cent contre toute amputation, et ceci grâce à une loi du gouvernement du Québec. L'Union pour la conservation de la nature a adressé une requête à la CUM, lui demandant d'accorder une telle protection absolue à l'ensemble de ses parcs et de ses réserves écologiques, notamment les îles du Saint-Laurent.

Le Conseil du patronat obtient une exemption de taxes de la CUM

■ Le Conseil du patronat du Québec ne sera plus tenu de payer une taxe d'affaires à Montréal et à la CUM. Le juge John R. Hamman, de la Cour supérieure, a en effet décrété que les activités du Conseil du patronat ne sont pas de nature commerciale ou destinées à faire des profits. Le Conseil avait demandé, le printemps dernier, un jugement déclaratoire à l'effet que trois comptes reçus de Montréal et de la CUM étaient illégaux. Il avait invoqué un droit d'exemption découlant de son statut d'organisme à buts non lucratifs, suite aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale.

Le prix moyen d'une maison passe à plus de \$70 000 dans l'île de Montréal

■ En 1984, le prix moyen des maisons sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Montréal était de \$63 243. Au cours des derniers douze mois, il est passé à \$70 563, soit une progression de 12 p. cent. Dans son rapport annuel, la Chambre d'immeuble de Montréal souligne que l'effervescence du marché s'est confirmée. On a assisté à une progression de \$441 millions de dollars, soit une hausse de 48 p. cent par rapport à l'année précédente. On a également enregistré une nette progression des ventes de l'ordre de 32 p. cent. Près de 20 000 résidences ont été vendues en 1985 sur le territoire de la CUM. Dès la fin du troisième trimestre, le volume des ventes avait déjà dépassé le volume total de l'année précédente.

La CUM participera au prochain congrès de l'Union des municipalités

■ Plusieurs représentants de la Communauté urbaine de Montréal, autant des élus que des fonctionnaires, participeront au prochain congrès de l'Union des municipalités du Québec. Le comité exécutif a autorisé une dépense de \$25 000 destinée à financer cette participation. Le congrès aura lieu à Québec, les 1er, 2 et 3 mai prochains. Les organisateurs attendent un nombre record de délégués, notamment en raison de la présentation d'un projet destiné à créer une mutuelle d'assurances pour les villes et d'un rapport préliminaire de la Commission Parizeau sur l'avenir des municipalités.

Des faux chèques pour un montant de \$131 722

■ Le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour des sessions de la paix, prononcera sa sentence le 5 mai, contre Shirley L. Gauns, 39 ans, et son complice Robert S. Schacter, 42 ans, qui ont admis leur culpabilité à quelque 300 accusations d'avoir signé des faux chèques.

Schacter, de Côte-Saint-Luc, a avoué sa culpabilité à 69 accusations, tandis que sa compagne, Gauns, de la rue Drummond, reconnaissait avoir signé de faux chèques à 229 reprises, entre les

mois d'août 1983 et décembre 1984. Le montant de cette fraude s'élève à \$131 722.

Les deux accusés faisaient des chèques en empruntant le nom de Jimmy Essaris.

Ces chèques étaient tous faits au détriment de la compagnie de stationnement Métropolitain, du 1253, rue de la Montagne, où Shirley L. Gauns travaillait comme comptable. Essaris était son patron en même temps qu'un ami de Schacter, le complice.

Canada

Renseignez-vous sur le budget fédéral 1986

COMPOSEZ SANS FRAIS le 1-800-267-0475, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

Vous pouvez aussi vous procurer les brochures ci-contre au centre d'information du centre commercial le plus près de chez vous et aux Réseaux Infocentre participants.

1-800-267-0475

Ministère des Finances Canada / Department of Finance Canada



VOS ENFANTS COMPTENT BEAUCOUP POUR JEAN, ÉDUCATEUR EN CENTRE D'ACCUEIL



Ils sont âgés de 17 ans et plus. Ils vivent, pour la plupart, éloignés de leur famille. Certains travaillent; d'autres reçoivent des prestations sociales. Ils ont un handicap: nous. Ils ont une caractéristique commune: ils sont sourds. Mais ils ont un ami: Jean Labelle, éducateur à l'Institut Raymond Dewar, un centre d'accueil à Montréal.

Ils ont besoin de se loger? Jean Labelle se chargera de convaincre les propriétaires qu'une personne sourde est en mesure de régler un loyer. Ils ont besoin de communiquer pour magasiner? Jean Labelle les guidera. Tout comme il leur enseigne à faire un budget, à s'alimenter, à se débrouiller seul... Ils est leur personne ressource pour la vie de tous les jours. Si vous rencontrez Jean Labelle, un soir, à la table d'un café, avec un de ses protégés, ne vous étonnez pas s'il vous parle en langage gestuel. C'est par habitude!

Pour tous les Jean Labelle de nos centres d'accueil, cela fait partie du quotidien ordinaire. Pour eux, le centre est bien plus qu'un lieu de travail. C'est une façon de vivre. C'est pour cela que vos enfants comptent sur eux.

Et qu'ils comptent tellement pour eux.

Vos enfants comptent sur nous

E/CEQ

Grande vente

PRÉ-SAISON chez

OBERSON

Le plus important marchand de planches à voile en Amérique.

5 000 planches à voile vous attendent pour cet été.

La vente débute demain à 9h et se termine le 30 mars 1986.



Mistral Maui
planche complète

1299\$

Planche à voile
complète

pour débutant et intermédiaire de marque **TEN CATE**

comprenant:

- 1 flotteur en polyéthylène 240 L
- 1 voile Neil Pride
- 1 wishbone
- 1 mât Excel
- 1 jeu de courroies

PRIX
PRÉ-SAISON

299\$

50%

DE RÉDUCTION

sur tous les vêtements en magasin.

Choix de marques:

OP, Mistral, Pedigree, Off Shore.

Planche à voile
FUN complète

pour intermédiaire comprenant:

- 1 flotteur Marlin en polyéthylène 230 L
- 1 dérive complètement escamotable
- 1 voile Windsurfer ou Marlin
- 1 mât Excel
- 1 wishbone
- courroie de pied inclus

499\$

Planche complète Wayler-Ypsi

grément inclus

550\$

Planche complète Wayler Breeze

grément inclus plus sac à mât Gaastra

699\$

Planche complète
avec sac à voile
Gaastra,



1299\$

Marlin, Sylver et Black

planche
complète

799\$

Planche à voile

Mistral et Malibu 1986 complètes

comprenant:

- 1 flotteur Malibu Carbon LCS 1986 175 L
- 1 wishbone Vario Mistral
- 1 mât Mark V Mistral
- 1 voile Gaastra, Waveline, Full Battens, Kevlar
- 1 sac à mât Gaastra
- courroie de pied inclus

1499\$

Mistral Tarifa 1986
Carbon LCS

planche complète comprenant:

- 1 flotteur Tarifa équipé
- 1 mât Mistral Mark V
- 1 wishbone Mistral Vario
- 1 voile Gaastra, Full Battens, Waveline Kevlar
- courroie de pied Mistral incluse

1450\$

Mistral Carbon LCS 1986

planche complète entièrement équipée comprenant:

- 1 flotteur Carbon LCS équipé
- 1 mât Mistral Mark V
- 1 wishbone Mistral
- 1 voile Gaastra, Camber Inducer, Powerfoil, Speed, Slalom, Kevlar
- courroie de pied Mistral incluse.

1899\$

N.B. Les marchandises annoncées ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins.

OBERSON

POINTE-CLAIRE

975, rue St-Jean
Tél.: 694-9257
près du restaurant Chi-Chis

LAVAL 217, boul.
des Laurentides
Tél.: 669-5123

ST-JEAN
897, boul.
du Séminaire
Tél.: 349-3725

COWANSVILLE
128, Principale
Tél.: 263-0303

GRANBY
3, Évangéline
Tél.: 375-1785

6000 VOILES

à votre
disposition.

Choix de marques:
Gaastra, Mistral,
Neil Pride,
Hood, F2

60%

RÉDUCTION JUSQU'À

EXEMPLE

Voiles: Neil Pride,
Vitesse, Strato,
Hi-Power, Fiasto,
Regatta et Tri-Panel

49\$

VOILE GAASTRA tel qu'illustrée ci-haut,
Speed Slalom, Powerfoil,
Kevlar, Camber Inducer

Grandeurs: 4.1, 4.6, 5.2
Pour les 5.8, 6.5, 7.5
50\$ de plus

299\$

VOILE

Full Battens, Gaastra,
Waveline, Kevlar,
Hood, Mylar et Kevlar
dans toutes les
grandeurs et couleurs

199\$

Craig : le pilote de Nordair attendra son procès en prison

William C. Craig, le pilote de Nordair qui répond à sept accusations de négligence criminelle et de conduite en état d'ébriété causant la mort, devra attendre son enquête préliminaire derrière les barreaux.

JOYCE NAPIER

C'est le juge D'arcy Asselin, de la Cour des sessions qui a rendu cette décision hier en soulignant que Craig, 39 ans, représentait un danger pour la société parce qu'il pourrait récidiver.

Craig, résident de Pierrefonds, aurait tué trois grévistes le 10 février dernier tard dans la nuit lorsque sa voiture a fauché un groupe de piqueteurs devant l'usine Les Industries Câble d'acier à Pointe-Claire.

Guy Miron, 30 ans, est mort sur le coup alors que son compagnon Gaétan Duguay, 31 ans, est décédé plus tard à l'hôpital. Le troisième gréviste, Roger Chouinard, 31 ans, est mort le lendemain.

Hier, lors de son enquête sur cautionnement, un policier de la Communauté Urbaine de Montréal, Edmond Babin, a affirmé que Craig, suspendu avec solde de Nordair quelques jours après l'incident, avait bu quelque 10 verres de vin avant de s'installer au volant de sa Toyota, qu'il conduisait sans permis d'ailleurs le soir de l'incident.

Plus tard, au poste de police de Saint-Laurent, l'ivressemètre marquait .22, soit trois fois plus que le taux permis.

L'accusé, qui subira son enquête préliminaire le 20 mars, avait déjà été condamné en 1983 à payer une amende de \$100 pour conduite en état d'ébriété, de rappeler le tribunal pour bien expliquer pourquoi Craig ne serait pas libéré.

« Il ne devait pas boire et il a bu, il ne devait pas conduire et il a conduit », de dire le juge Asselin.

L'avocat de Craig, Me Clément Bluteau a souligné qu'il entendait en appeler de cette décision devant la Cour supérieure cette semaine. Il a dit qu'il ne pouvait pas s'expliquer quel danger son client pouvait bien présenter pour la société.

« Il y a quand même une différence entre mon client et quelqu'un qui prémédite son coup », de soutenir le procureur.

On sait que Craig avait comparu deux jours après l'incident devant le coroner Roch Héroux qui l'avait libéré en attendant une enquête publique prévue pour hier. Cette enquête a été annulée étant donné les accusations qui ont été portées contre Craig.

La nouvelle loi fédérale sur la conduite en état d'ébriété, adoptée le 4 décembre dernier, prévoit maintenant une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement.

Me Bluteau a souligné que son client était peut-être devenu le bouc émissaire de ce nouveau règlement. Craig est le deuxième individu à Montréal à être accusé en vertu de la nouvelle loi de la conduite en état d'ébriété causant la mort.

La semaine dernière, Claude Catudal, 28 ans, a été accusé d'avoir conduit en état d'ébriété à Saint-Henri causant ainsi la mort de Diane Capozzi, 38 ans. Il a été libéré moyennant un cautionnement de \$1 500.

CUISINEZ COMME UN «PRO»

VENTE D'ENTREPÔT PRIX DE GROS

QUAND: SEMAINE — 9h à 17h
Articles culinaires, cuivre, vaisselle, etc. importés.
Bienvenue restaurateurs, chefs cuisiniers.

Où?
970, McEachran, suite 302, Outremont Tél.: 273-4738
(Bernard Claire) Stationnement Arena Outremont

RIEN DE MEILLEUR au centre de TORONTO

En fait d'hébergement de qualité à un prix modique simple

\$59

Pour réserver appelez
1-800-268-9076
Carlton Inn

défi AMEUBLEMENT DE BUREAU

AMEUBLEMENTS DÉFI INC. DOUBLE SON ESPACE DE SALLE DE MONTRE

ENEZ CHOISIR PARMI NOTRE GRANDE VARIÉTÉ D'INVENTAIRE EN MONTRE TEL QUE:

- Mobilier pour exécutif
- Secrétariat
- Salle d'attente
- Salle de conférence
- Fauteuils et chaises
- Mobilier d'informatique
- Système d'écrans diviseurs
- Système de classement
- En plus d'une section réservée au mobilier de bureau usage

TOUT ÇA ET PLUS SUR UNE SUPERFICIE DE 20.000 PIEDS CARRÉS POUR L'OCCASION DES ESCOMPTE DE:

30% à 60%

AMEUBLEMENT DÉFI INC.
1100 Victoria
Ville Lemoyne (St-Lambert)
465-5180

Maintenant plus grand pour mieux vous servir.

ATTENTION... ATTENTION... ATTENTION...

Ouvert le samedi et le dimanche

EXPO-CUISINE

45% DE MOINS 86

QUE NOTRE LISTE DE PRIX SUGGÈRES SUR NOS CUISINES EN MELAMINE

Aussi disponibles:
salle de bain
salle de jeux
rangement
tout genre de travail

NOUVEAU PRÊT BANCAIRE DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DE RÉNOVATION

RÉNOVATION L'ACADIE

9725, boul. de l'Acadie
337-0702

HEURES D'OUVERTURE:
Samedi et dimanche de 10h à 17h
Du lundi à mercredi de 9h à 18h
Jeudi et vendredi de 9h à 20h

AVIS:

ACHETEZ MAINTENANT VOTRE CUISINIÈRE, RÉFRIGÉRATEUR ET VOS MEUBLES CAR LA TAXE PEUT REVENIR.

Kelvinator

RÉFRIGÉRATEUR 14 pi. cu.

- 100% sans givre
- Compartment beurre et fromage
- 2 légumes
- Contenants à oeufs amovibles
- 2 tablettes à positions multiples
- 4 roulettes pour faciliter le déplacement

649\$

SERVICE ET LIVRAISON INCLUS

MC CLARY

799\$

LA PAIRE
SERVICE ET LIVRAISON INCLUS

- Laveuse automatique
- Sècheuse à grand tambour
- Couleurs disponibles: amande ou blanc.

PHILCO

299\$

SERVICE ET LIVRAISON INCLUS

CONGÉLATEUR 8 pi. cu.

- Section congélation rapide
- Voyant lumineux de bon fonctionnement
- Serrure de sécurité
- Paniers

ENSEMBLE STÉRÉO TOSHIBA

- Magnétocassette à double système de transport pour copie et cassettes
- Egalisateur graphique à 3 bandes
- Radio FM / AM / FM stéréo
- Table tournante
- Meuble de luxe
- 2 grands haut-parleurs
- Garantie de 30 mois sur pièces et main-d'œuvre.
- Quantité limitée.

369\$

LIVRAISON INCLUSE

LITTON MOFFAT

FOUR À MICRO-ONDES COMPACT

199\$

SERVICE ET LIVRAISON INCLUS

- Minuterie mécanique 25 minutes
- 6 niveaux puissance incluant la décongélation
- Éclairage intérieur
- Très peu encombrant

LITTON MOFFAT

FOUR À MICRO-ONDES «GO ANYWHERE»

329\$

Service et livraison inclus

- Touches électroniques
- Capacité 0.8 pi. cu.
- Lampe d'éclairage intérieur
- Cuisson / Décongélation

TÉLÉCOULEUR ZENITH 20"

Contrôle à distance
157 canaux intégrés
Système automatique du contrôle de la couleur

559\$

POUR UNE AMBIANCE INTIME ET PERSONNELLE

Mobilier de chambre à coucher 6 pièces en mélamine de couleur amande rehaussée de ferrures et garnitures d'influence orientale fini laiton. Très séduisant, ce mobilier comprend une commode à deux portes et deux tiroirs, grand bureau triple, miroir, deux tables de nuit ainsi qu'une tête de lit 54" / 60".

6 pièces 999\$

LIVRAISON INCLUSE

L'AMBIANCE MYSTÉRIEUSE DU NOIR

Unité murale 3 pièces et tables d'appoint en mélamine de couleur noire fini satiné ornées de moulures et poignées fini laiton.

A — UNITÉ 2 PORTES VITRÉES..... **239\$**

B — UNITÉ 18 1/2..... **159\$**

C — UNITÉ BAR ABATTANT..... **269\$**

UNITÉ MURALE COMPLÈTE 3 PIÈCES..... **599\$**

D — TABLE À CAFÉ..... **129\$**

E — TABLE DE BOUT..... **99\$**

BRAULT & MARTINEAU

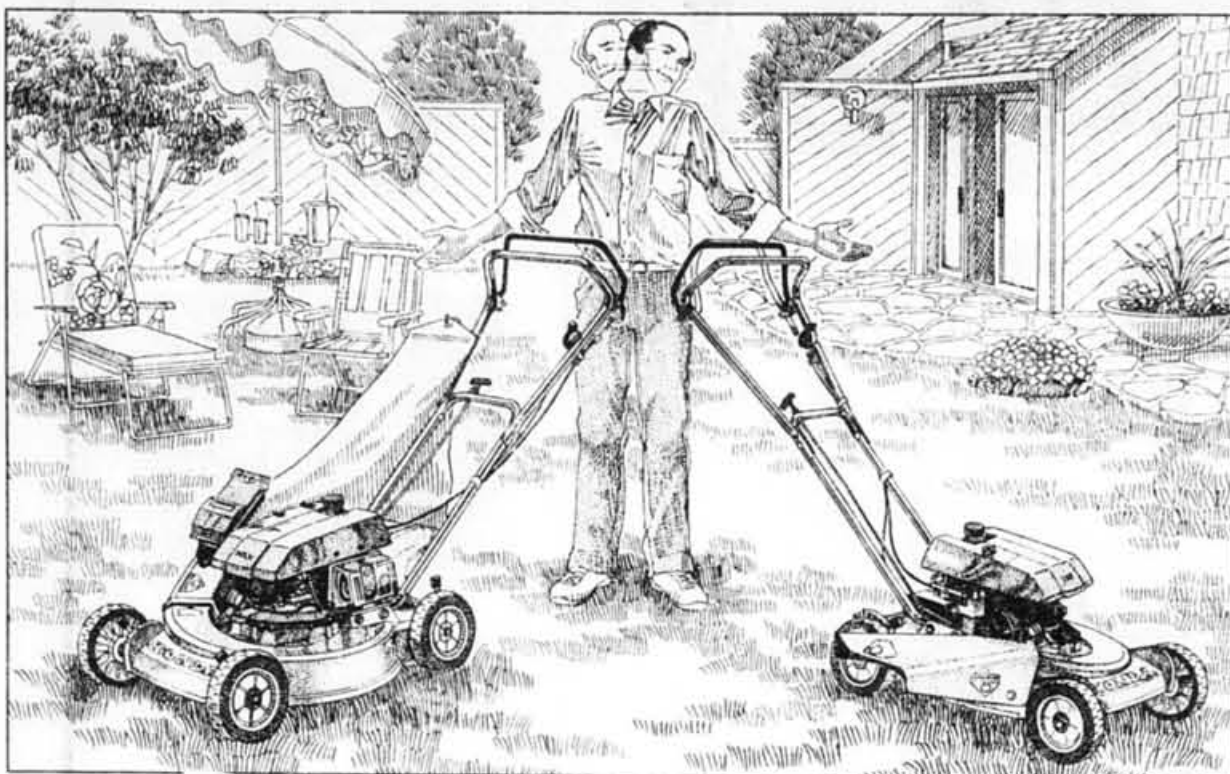
OÙ LA QUALITÉ N'EST PAS UN OBSTACLE AUX BAS PRIX!

MONTRÉAL 7930 est. Sherbrooke (Métro Beaugrand) 353-7330	LAVAL 382, boul. des Laurentides 667-3210	VILLE LASALLE 1130, Dollard 364-6110	ST-LÉONARD 6875 est. Jean-Talbot (Près des Galeries d'Anjou) 254-9455	LONGUEUIL 3245, Chemin Chambly (Coin Roberval) 679-1260
---	---	--	--	--

Une Vente **HONDA** Faut pas manquer ça

HORS-BORD HONDA

TONDEUSE À GAZON AVEC OU SANS SAC?



Si vous êtes indécis, la tondeuse à gazon HRS21 de Honda est peut-être la solution à votre problème. La tondeuse à gazon HRS21 à débit latéral de Honda vous donne le choix.

Si vous voulez vous servir d'un sac pour ramasser l'herbe coupée, cette tondeuse peut être transformée en tondeuse à débit arrière avec sac de cueillette en option.

Si vous ne voulez pas ramasser l'herbe coupée, rattachez l'adaptateur en option aux modèles PC et SC et elle peut servir de tondeuse à débit latéral.

Un déflecteur grand angle avec guide pneumatique assure la distribution uniforme de l'herbe coupée. Un nouvel allumage transistorisé est synonyme d'entretien minimal car il n'y a pas de contacts à remplacer ou à régler.

Comme toutes les tondeuses à gazon Honda, la HRS21 est équipée d'un moteur quatre temps 4 CV à soupape en tête de la série GX de Honda. Le rendement est économe, le fonctionnement est silencieux. Si vous voulez avoir le choix entre une tondeuse avec sac et une tondeuse sans sac, nous avons la tondeuse qu'il vous faut. Une tondeuse HRS21 de Honda.



GÉNÉRATRICES HONDA

HONDA EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT.



La pollution de l'eau est vilaine. Et elle empire chaque fois que le moteur de votre bateau laisse échapper de l'huile non brûlée.

Une façon de combattre la pollution de l'eau est de vous procurer un moteur hors-bord quatre temps de Honda, comme notre BF100F ci-dessus.

Grâce au verrou de la commande des gaz qui régularise la vitesse, le BF100F est idéal pour la pêche à la cuiller. Le modèle à arbre long est idéal pour votre voilier. Les deux ont une vitesse de marche arrière pratique et un interrupteur sur gouvernail.

Un hors-bord Honda ne répandra pas d'huile sur l'eau parce qu'il fonctionne seulement à l'essence. Pas besoin de mélanger huile et essence. La combustion est plus propre et il est plus facile de faire le plein.

Honda fabrique des moteurs hors-bord de 2,5, 7,5 et 10 CV, tous équipés d'un moteur quatre temps silencieux et fiable, d'un allumage électronique et d'un échappement sans huile.

Equipez-en votre bateau et disparaïssez sans laisser de trace.

ALIMENTATION À PRIX ABORDABLE.



Voici une source d'alimentation de prix très modique. C'est la nouvelle génératrice EG650 de Honda.

Grâce à ses 650 watts, elle alimentera un ordinateur ou une perceuse électrique ou elle chargera la batterie d'une voiture.

Les caractéristiques de notre modèle compact économique comprennent la décompression automatique qui facilite la mise en marche et un allumage électronique d'entretien minimal. Elle est aussi facile à utiliser que nos modèles de prix plus élevés.

En plus d'être économique et commode, la EG650 offre la fiabilité bien connue de Honda. Elle est aussi économe de carburant. Elle peut fonctionner plus d'une heure avec un litre de carburant.

S'il vous faut plus de puissance d'alimentation nous avons 15 autres génératrices dont la puissance va jusqu'à 6500 watts.

Pour profiter d'une puissance portative de prix abordable, la EG650 est la solution.

HONDA**Produits****Mécaniques****COUPON RABAIS****de 10% SUR LE PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ**

Période de promotion: entre le 8 mars et le 15 avril 1986, chez les marchands membres participants.

INOLEC INC.
8954, rue Lajeunesse
Montréal
384-9021

RALLYE HONDA
129, rue Clément
Ville LaSalle
363-3454

LA BOÎTE À OUTILS
5480, Orchard
(coin Grande-Allée)
Saint-Hubert
676-6360
866-5232

RIENDEAU SPORTS
1855, du Souvenir
Varenes
652-2521
652-3984

L.H. GRISÉ INC.
1454, rue
Montarville
Saint-Bruno
653-6505

MOTOCYCLETTE REPENTIGNY
350, rue Notre-Dame
Repentigny
585-5224

LOCATION CHOMEDEY INC.
3873, boul. Saint-Martin ouest
Chomedey, Laval
688-5000
4910, boul. des Laurentides
Auteuil, Laval
628-0000

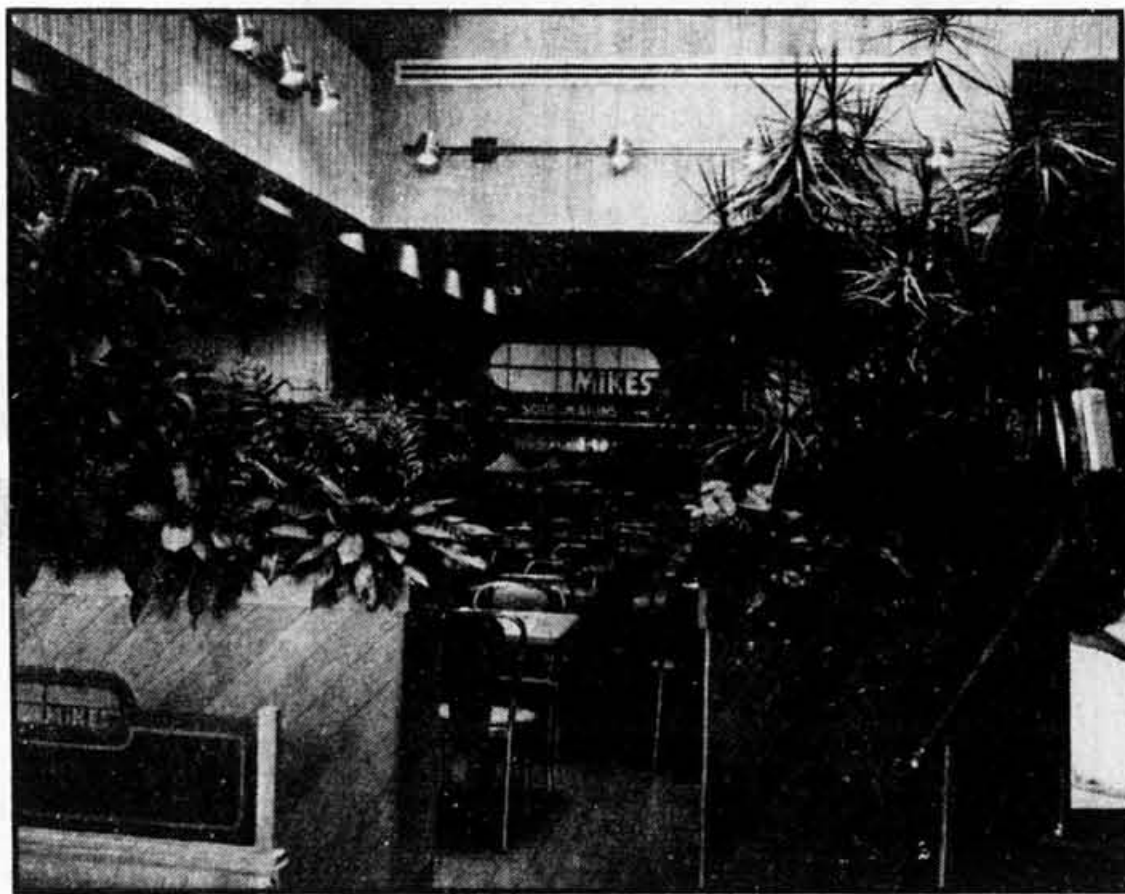
LOCATION A & C INC.
1720, chemin Gascon
Terrebonne
471-2330

LOCATION QUÉBEC
6025, rue de Pont
Gravé
Montréal
331-9951

MOTO DAYTONA
1214, rue Sanguinet
Montréal
288-8631

un nouveau **MIKES** ça se fête!

NOUVEAU RESTAURANT FAMILIAL
AU 5192, CÔTES-DES-NEIGES
(anciennement Paesano)



UN GRAND RESTAURANT

Mikes a le plaisir de vous accueillir à son tout nouveau restaurant situé au 5192, Côte-des-Neiges, dans un décor des plus modernes conçu spécialement pour votre confort.

LA QUALITÉ MIKES

Mikes, c'est avant tout la qualité. De la pizza au sous-marin, des pâtes aux salades, tout est préparé selon nos recettes exclusives, avec un grand soin et à votre goût.

POUR TOUTE LA FAMILLE

Avec son permis d'alcool, ses plats pour enfants, ses prix abordables et son service aux tables rapide et courtois, Mikes est le restaurant par excellence pour toute la famille.

Spécial familial: 99¢

Pour seulement 99¢, les enfants de moins de 15 ans dont les parents prennent un repas complet à la salle à manger peuvent choisir:

- pizza 6" avec boisson gazeuse
- sous-marin 5" avec frites et boisson gazeuse
- lasagne, spaghetti ou rigatoni "junior"

Chez Mikes, vous êtes de la famille

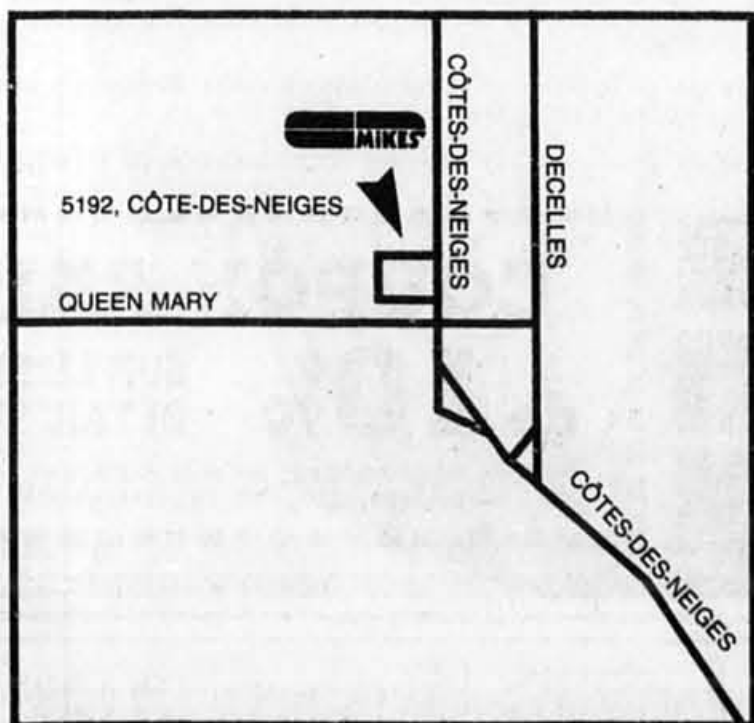
LIVRAISON RAPIDE - 739-3351
PERMIS DE LA S.A.Q.

Rien de mieux que le goût chez Mikes

MIKES

PLUS DE 70 RESTAURANTS POUR MIEUX VOUS SERVIR

* offre valable jusqu'au 26 mars 1986 à la salle à manger seulement.



CONFÉRENCES

■ Le club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal reçoit à sa tribune Mme **Yolande Massella, ex-présidente du Comité canadien pour l'Unicef**, le 12 mars, au Salon Bleu de l'hôtel Ritz Carlton, à 12 h 30. Prix: 15 \$. Réservations, 845-1343.

■ La Bibliothèque municipale de Montréal, 1 210 est, rue Sherbrooke, présente une conférence de Mme Suzanne Laurencelle, de la Bourse de Montréal, sur les **placements boursiers**, le 12 mars, à 19 h.

■ Le Secteur familial du Centre Saint-Pierre présente une conférence de M. Jean Montbourquette, prêtre psychologue, intitulée «**Le deuil d'un conjoint, d'un parent, d'un ami**», le 12 mars, à 19 h 30, au 1 205, rue de la Visitation. Prix d'entrée, 2 \$. Renseignements: 524-3561.

■ Le Mouvement Allo Mondial présente une causerie sur les médecines douces, le 12 mars, à 18 h, ainsi qu'une conférence sur la médecine esthétique, à 20 h, à la **Place de la Communication du Commensal**, 2 115, rue Saint-Denis (coin Sherbrooke). Entrée libre.

■ Le Comité d'animation culturelle de la Bibliothèque d'Anjou présente une conférence de l'écrivain **Madeleine Ouellette-Michalska**, auteure de «La Maison Trestler» et «Le Be jour d'Amérique».

■ Le Collège Montmorency, 475, boulevard de l'Avenir, à Laval (667-3714) présente les conférences suivantes le 12 mars, à 19 h 30: «**Réorientation de carrière**» (6 \$); «**Succession et héritiers**» (6 \$).

■ L'Association des étudiants mu-

sulmans de l'Université de Montréal présente une conférence intitulée «**Ghaza Ghetto**», avec vidéo, le 12 mars, à 18 h, à la salle B-136 de l'École Polytechnique.

■ Dans le cadre de l'événement «**Bauhaus-Montréal**», le Centre de création et de diffusion en design de l'UQAM présente la conférence: «**Architecture and the City**» (en anglais) par M. J. P. Kleihues, architecte, le 12 mars, à 20 h 30, à la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin; ainsi qu'un séminaire intitulé «**From Bauhaus to IBA**», avec M. Kleihues, le 13 mars, à 14 h, à la salle G-3215 du pavillon des arts, 200 ouest, rue Sherbrooke.

■ Le Centre de formation des femmes d'affaires présente une conférence sur le thème «**Avantages et inconvénients d'une franchise**», le 12 mars, à 19 h, à la salle J-2805 du pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM. Renseignements: 271-8745.

■ L'Association culturelle T. X. Renaud présente une conférence du professeur Michel Brunette intitulée «**La civilisation à Rome au temps de la Renaissance**», le 12 mars, à 20 h, à la Bibliothèque Nationale, 1 700, rue Saint-Denis. Renseignements: 332-4126.

■ La Société de philosophie de Montréal, en collaboration avec le Département de philosophie de l'Université de Montréal, présente une conférence de M. Kieke Bal, de l'Université d'Utrecht, intitulée «**Le mythe à la lettre**», le 12 mars, à 20 h, à la salle B-2305 du 3 200, rue Jean-Brillant. Entrée libre.

■ La Bibliothèque Municipale de Saint-Laurent, 1 380, rue de l'Eglise

(744-7315), présente une conférence du dramaturge **John Lazarus**, de Vancouver, le 12 mars, 12 h à 12 h 45.

MAISONS DE LA CULTURE

Côte-des-Neiges, 5 290, chemin de la Côte-des-Neiges (872-6889); Marie-Josée Simard, percussion, xylophone, marimba et vibraphone, le 12 mars, à 20 h.

Marie-Uguay, 6 052, boulevard Monk (872-2044); Pierre Flynn, auteur-compositeur, le 12 mars, à 20 h.

Plateau Mont-Royal, 465 est, avenue Mont-Royal (872-2266); François Léveillé, auteur, compositeur, interprète, le 12 mars, à 20 h.

Patro Le Prévost, 7 355, rue Christophe-Colomb (billets gratuits à la bibliothèque Le Prévost: 274-3708); Les boursiers en spectacle (15 jeunes danseuses et danseurs de l'école Eddy Toussaint), le 12 mars, à 20 h.

On peut se procurer des billets gratuits à la maison de la culture ou à l'une des succursales de la Banque d'Épargne du quartier. Les maisons de la culture sont ouvertes les mardis, mercredis et jeudis, de 13 h à 21 h; le vendredi, de 13 h à 18 h; le samedi, de 10 h à 16 h 30; le dimanche, de 13 h à 17 h.

RÉUNIONS

■ L'Association canadienne des entreprises familiales tient une réunion le 12 mars, de 7 h 30 à 9 h 30 du matin, à l'hôtel Ritz-Carlton, 1 228 ouest, rue Sherbrooke. M. Laurent Lemaire y parlera du succès des entreprises Cascades. Renseignements: 514-871-1706.

■ Le Collège Jean-de-Brébeuf organise le 12 mars, de 12 h 30 à 13 h 30, un panel sur le thème «**Vivre la musique**». C'est au 5 625, rue De-celles.

■ L'Atelier Nord-Sud de l'Université de Montréal présente les films «**Madura, Madura**», le 12 mars, à 12 h 30, au local 2 220 du pavillon Marguerite-d'Youville; et «**Y'a toujours moyen de moyenner**», à la même heure, au local 3 275 du pavillon Lionel-Groulx.

■ L'Université du Québec à Montréal présente un spectacle intitulé «**La guerre et le monde**», le 12 mars, à 20 h, au studio Alfred-Laliberté. Il y aura également projection de diapositives d'oeuvres d'art.

■ Le CLSC Longueuil-Ouest, organise une série de 12 rencontres sur les **relations parents-enfants** (de 1 à 5 ans), les jeudis, à 13 h, à partir du 13 mars. Garderie gratuite, au 1 972, chemin de Chambly. Renseignements complémentaires: 651-9830, poste 312.

■ Le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal tient une séance d'information sur le thème «**Les femmes et le logement**» (renouvellement de bail, hausse de loyer et autres), le 12 mars, à 13 h 30, au 2 314 est, rue Sainte-Catherine. Renseignements: 524-5656 ou 524-3901.

■ Le «Café sans murs», groupe communautaire situé au 2 400, rue Châteauguay (932-3760), organise un **souper communautaire**, le 12 mars, à 18 h, suivi de la présentation d'un vidéo sur la prostitution de mineurs.

■ Le Gesù organise une rencontre sur le thème «**Présenter l'Évangile et la messe à nos enfants**», avec M.

Claude Lafortune, à 19 h 30, le 12 mars, à la salle du Gesù, 1 200, rue de Bleury (métro Place-des-Arts; stationnement rue Saint-Alexandre). Les frais sont de 2 \$ pour chaque soirée. Renseignements complémentaires: 866-2305.

■ L'Association des hommes séparés ou divorcés de Montréal tient une réunion sur le thème «**Régimes matrimoniaux et succession**», le 12 mars, à 19 h 30, au Centre Saint-Pierre, 1 212, rue Panet, salle 105 (métro Beaudry). Renseignements complémentaires: 259-1479, 323-7985.

■ L'Association des andragogues du Québec organise un panel sur le thème «**Qui est le client de l'éducateur des adultes?**», le 12 mars, à 17 h 30, au pavillon Marie-Victorin, 90, avenue Vincent-d'Indy, salle A-133. Goûter vers 19 h. Coût: 10 \$.

■ Les personnes seules de LaSalle et des environs (séparées, divorcées, célibataires ou veuves) sont invitées aux réunions du groupe «**Amitiés nouvelles**», les mercredis, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de LaSalle, rue Dupras, local 516. Le 12 mars, Mme Monique Tremblay y traitera de la relation avec les autres. Renseignements complémentaires: Louise, 366-8237 ou Marie, 366-5994.

■ Le «Groupe de discussion du mercredi pour les gais, lesbiennes et autres minorités sexuelles» organise une réunion sur le thème «**La police et les gais**», le 12 mars, à 19 h 30, au Centre des services sociaux Ville-Marie, 5, Warendale Park, 6e étage, à Westmount (métro Atwater).

■ Le Club des diplômés universitaires de Montréal, organisme sans

but lucratif pour universitaires célibataires, séparés, divorcés, invite ses membres et leurs amis à sa rencontre hebdomadaire du mercredi, à 21 h, à l'Entretiens, centre Sheraton. Renseignements complémentaires: 287-1017.

■ **Place aux poètes** tient sa soirée de poésie avec Janou Saint-Denis, sur le thème «**La roue du feu secret**», le 12 mars, à 21 h, au Café Concert La Chaconne, 342 est, rue Ontario. Renseignements complémentaires: 843-8620.

■ La Société généalogique canadienne-française tient une réunion le 12 mars, à 20 h, au sous-sol de l'église Sainte-Bibiane, rue Dandurand, angle Saint-Michel. M. Denis Cloutier y parlera de la Commission de généalogie de l'Association Québec-France. Entrée libre. La Société met à la disposition des personnes intéressées une bibliothèque de recherches, au 3 300, boulevard Rosemont. Renseignements complémentaires: 729-8366.

■ L'Association des Déprimés anonymes invite les personnes se sentant déprimées à participer à des réunions sous la responsabilité d'animateurs et d'animatrices permettant d'explorer ensemble diverses facettes de la dépression afin de mieux s'identifier et d'être plus en mesure de se donner les moyens d'en sortir. Des réunions se tiennent les mercredis, de 9 h 30 à 11 h 30, au 1 188, rue Champlain, 3e étage.

■ Le Département d'anthropologie de l'Université de Montréal organise une session de retrouvailles pour tous les anciens et anciennes, les 13, 14 et 15 mars. Renseignements: Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, case postale 6128, succursale A, Montréal H3C 3J7; téléphone, 514-343-7329 ou 343-6909.

■ La «Maison de la Vie» organise tous les mercredis, à 13 h 30, des rencontres sur le thème «**Des enseignements nouveaux relatifs à la noble féminité**», avec projection d'un vidéo et période d'échanges, au 10 530-A, rue Chambord, quartier Ahuntsic. Renseignements: 387-8802.

SANTÉ

■ Épilepsie-Montréal, secteur Ahuntsic, présente une conférence sur les médicaments, le 12 mars, à 19 h 30, à l'édifice Montval, 201, place Charles-Lemoyne, salle 202, à Longueuil. Renseignements: 252-0859.

■ La Bibliothèque municipale de Terrebonne présente une conférence du Dr Serge Mongeau sur l'**homéopathie, la réflexologie et l'acupuncture**, le 12 mars, à 19 h, au 855, Ile-des-Moulins, à Terrebonne. Entrée gratuite. Renseignements: 471-4192.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ Le Club de ski du Centre Immaculée-Conception, 4 265, rue Papi-neau, organise une **excursion de ski** au mont Sainte-Anne, le 15 mars. Départ du Centre à 5 h 30 du matin. Réservations: Denis, 621-1563, les mardis, mercredis et jeudis, de 18 h à 22 h.

■ Le Département d'éducation physique de l'Université de Montréal offre un **stage traitant de prescription d'entraînement et conditionnement physique**, les 15 et 16 mars. Renseignements: 343-6256.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ Le Service de l'éducation des adultes du Collège de Rosemont, 6 400, 16e Avenue, tient une soirée d'information sur un programme intitulé «**Transition-Travail**» pour femmes, le 12 mars, à 13 h 30, au collège. Renseignements: Mme Thérèse Bordeleau, 376-6310.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Remo sans arme et danger»: 19 h 10, 21 h 20.

ASTRE (2): «La Cage aux folles (3)»: 19 h 15, 21 h.

ASTRE (3): «Rocky IV»: 19 h, 20 h 45.

ASTRE (4): «Cocoon, la force de l'union»: Ven.: 19 h, 21 h 15.

BEAVER: «Sexpart»: 11 h, 14 h 50, 18 h 40. «Summer School»: 12 h 15, 16 h 10, 20 h. «Heavenly Desire»: 13 h 15, 17 h, 20 h 55.

BERRI (1): «Trois hommes et un couffin»: 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 20, 21 h 35.

BERRI (2): «Tangos, l'exil de Gardels»: 12 h, 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45.

BERRI (3): «La Cage aux folles (3)»: 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

BERRI (4): «Pouvoir intimes»: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

BERRI (5): «Le Mariage du siècle»: 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 30.

BIJOU: «Ardeurs à la plage»: 13 h, 20 h, 16 h 15, 19 h 05, 22 h. «Les Dépendances»: 12 h, 14 h 50, 17 h 45, 20 h 35.

BONAVENTURE (1): «X»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 30.

BONAVENTURE (2): «Runaway Train»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 30.

BROSSARD (1): «Remo sans arme et danger»: 19 h, 21 h 20.

BROSSARD (2): «Une femme ou deux»: 19 h, 21 h.

BROSSARD (3): «Souvenirs d'Afrique»: 20 h.

CAPITOL: «L'Honneur des Prizzi»: 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 30.

CARREFOUR (1) (Saint-Jérôme): «La Première Aventure de Sherlock Holmes»: 19 h 30, 21 h 40.

CARREFOUR (2): «Agnès de Dieu»: 21 h 30. «Saisons du cœur»: 19 h 30.

CARRÉ SAINT-LOUIS: «Le Second Voyage de nosse»: 11 h 30, 15 h 20, 19 h 05.

«Des filles à contract»: 12 h 40, 16 h 25, 20 h 15. «A votre service»: 14 h, 17 h 40, 21 h 40.

CARTIER-LAVAL: «La Cage aux folles (3)»: 19 h 20, 21 h 15.

CHAMBLAY: «Les Goonies». «Gremlins»: Lun., ven., 19 h 30.

CHAMPLAIN (1): «Remo sans arme et danger»: 19 h 25, 21 h 35.

CHAMPLAIN (2): «Vampires»: 19 h 15, 21 h 15.

CHATEAUGUAY (1): «La Cage aux folles (3)»: 19 h 15, 21 h 15.

CHATEAUGUAY (2): «Le Diamant du Nil»: 19 h, 21 h 15.

LA RÉCLAME POUR L'HOMME *actif* SE POURSUIT...

et nos bas prix habituels

Le style Arnold Palmer jusqu'à 30% de rabais

RABAIS 10\$ - 15\$ SUR LE BLOUSON

Blouson hydrofuge de qualité exclusif à Sears. 5 couleurs; 36 à 46".
Sears ord. 45\$. Ch.....34,99\$ Long.
Sears ord. 50\$. Ch.....34,99\$



RABAIS 11\$ SUR PULL

Pull en acrylique à rayures contrastantes...une exclusivité Sears. Gris argent, blanc hiver. Tailles P à TG.
Sears ord. 35\$. Ch.....23,99\$

RABAIS 7\$ SUR DÉBARDEUR MODE

Débardeur en acrylique exclusif à Sears. Blanc/rose/gris ou blanc/bleu/jaune. Tailles P, M, G et TG.
Sears ord. 25\$. Ch.....17,99\$

Vêtements tout-aller pour hommes

Achat sur place seulement



Prix en vigueur jusqu'au 22 mars 1986, dans la limite des stocks disponibles.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA • LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS A RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "Étalt" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville Saint-Laurent, Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mail Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200; St-Jérôme, Carrefour du Nord, 430-9980; St-Jean Carrefour Richelieu, 349-2651. Copyright Canada, 1986, Sears Canada Inc.

SPECTACLES

CINÉMA V: «Enemy mine»: 19 h. «Elenia»: 19 h 15. «Powers»: 21 h 15. «Sugarbabe»: 21 h 30.

CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Retour vers le futur»: 13 h 50, 17 h 40. «Comme on claque un million»: 12 h, 16 h, 20 h.

CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «Les Goo-nies»: 12 h, 16 h, 19 h 50. «Histoire sans fin»: 14 h 10, 18 h 05, 22 h.

CINÉMA DE PARIS: «Hitcher». Ven., 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h, 23 h. Du dim. au mer.: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h. Jeu.: 13 h, 15 h, 17 h.

CINÉMA DU VILLAGE: «Making it Huge»: 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, 19 h, 20 h 30, 22 h.

CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: «Fléaux en cadence». «Les travaux et les jours»: 18 h 35. «Les poissesses». «L'ours». «Les Rois mages». «Les diables»: 20 h 35.

CINÉPLEX (1): «Cage aux folles (3)»: 13 h 30, 15 h 20, 17 h 10, 19 h, 21 h.

CINÉPLEX (2): «Runaway Train»: 13 h 05, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.

CINÉPLEX (3): «Effrontée»: 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.

CINÉPLEX (4): «Murphy's Romance»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

CINÉPLEX (5): «Back to the Future»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.

CINÉPLEX (6): «Quicksilver»: 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.

CINÉPLEX (7): «Iron Eagle»: 13 h 05, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.

CINÉPLEX (8): «White Nights»: 13 h 30, 16 h 15, 19 h 21 h 30.

CINÉPLEX (9): «Kiss of the Spider Woman»: 13 h, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 20, 21 h 30.

COMMODORE: «Une jeune veuve en extase». «Femme impudique». «Déroulement de mineurs».

COMPLEXE DESJARDINS (1): «Rocky IV»: 12 h 30, 14 h 15, 16 h, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «Soleil de nuit»: 13 h, 15 h 30, 18 h, 20 h 30.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Ardeurs à la plage»: 13 h 25, 16 h 15, 19 h 05, 21 h 55. «Les Dépendances»: 12 h 05, 14 h 55, 17 h 45, 20 h 35.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «Agnès de Dieu»: 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

COMPLEXE GUY-FAVREAU-ONE (200, Dorchester o.): «Alambrista»: 19 h, 21 h.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATO-GRAPHIQUE: «Magaboe and Mrs. Miller»: 20 h 30.

CRÉMAZIE: «Souvenirs d'Afrique»: Ven., 19 h, 21 h 45. Du lun. au mer.: 20 h.

CRISTAL: «Perfect». «Sixteen Candles». «Cailles sur canapés».

DAUPHIN (1): «Brazili»: 20 h.

DAUPHIN (2): «Trois hommes et un couffin»: 19 h, 21 h.

DÉCARIE (1): «F.X.»: 19 h, 21 h 15.

DÉCARIE (2): «Out of Africa»: 20 h 30.

DORVAL (1): «Pretty in Pink»: 19 h 15, 21 h 20.

DORVAL (2): «Highlanders»: 19 h 05, 21 h 10.

DORVAL (3): «The Color Purple»: 18 h 05, 21 h.

ELYSEE (1): «Partenaires»: 18 h 05, 19 h 40, 21 h 15.

ELYSEE (2): «Un amour interdit»: 19 h, 21 h.

L'ERMITAGE: «Une femme ou deux»: 19 h, 21 h.

EVE: «Marathon»: 10 h, 12 h 35, 15 h 10, 17 h 45, 20 h 20. «The Greatest Little Cathouse in Las Vegas»: 11 h 25, 14 h, 16 h 35, 19 h 10, 21 h 45.

FAIRVIEW (1): «Wild Cats»: 19 h, 21 h 10.

FAIRVIEW (2): «Down and Out in Beverly Hills»: 19 h 15, 21 h 15.

FANTAISIE: «Rocky IV». Ven., 21 h 05. «Le Spécialiste». Ven.: 19 h 30.

GREENFIELD (1): «Le Diamant du Nil»: 19 h, 21 h 10.

GREENFIELD (2): «Youngblood»: 19 h, 21 h 15.

GREENFIELD (3): «Highlanders»: 19 h 05, 21 h 10.

IMPERIAL: «Pretty in Pink»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

JEAN-TALON: «Retour vers le futur»: 19 h 15, 21 h 40.

KENT (1): «Down and Out in B.H.»: 19 h 15, 21 h 15.

KENT (2): «Ran»: 20 h 30.

L'AMOUR: «Baked Scents»: 12 h, 14 h 40, 17 h 25, 20 h 15. «Princess Seka»: 13 h 35, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 50.

L'AUTRE CINÉMA: «La Forêt d'émeraude»: 19 h. «La Publicité... c'est branché»: 19 h 15. «La Ville et les Chiens»: 21 h 15. «Nana»: 21 h 30.

LAVAL (1): «Le Diamant du Nil»: 19 h, 21 h 10.

LAVAL (2): «Pretty in Pink»: 19 h 15, 21 h 20.

LAVAL (3): «Down and Out in B.H.»: 19 h 15, 21 h 15.

LAVAL (4): «Youngblood»: 19 h, 21 h 15.

LAVAL (5): «Wild Cats»: 19 h, 21 h 10.

LE / THE CINÉMA: «The Color Purple»: 18 h 05, 21 h.

LOEWS (1): «Down and Out in Beverly Hills»: 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.

LOEWS (2): «The Color Purple»: 12 h 15, 15 h 10, 18 h 05, 21 h.

LOEWS (3): «Jewel of the Nile»: 12 h 55, 15 h, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.

LOEWS (4): «Young Sherlock Holmes»: 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h, 21 h 05.

LOEWS (5): «After Hours»: 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

MASCOUCHE (1): «Retour vers le futur»: 21 h 20. «Touché»: 19 h 30.

MASCOUCHE (2): «Cocoons»: 19 h 30, 21 h 10.

MÉRICIER: «Souvenirs d'Afrique»: 20 h.

ODÉON LAVAL (1): «Souvenirs d'Afrique»: 20 h.

ODÉON LAVAL (2): «Remo sans arme et dangereux»: 19 h 25, 21 h 40.

OMEGA (1): «Rocky IV»: Ven.: 14 h 55, 18 h 20, 21 h 45. Du lun. au jeu.: 21 h 05. «Le Spécialiste»: Ven.: 13 h 10, 16 h 35, 20 h. Du lun. au jeu.: 19 h 30.

OMEGA (2): «Florence»: Ven.: 13 h 10, 16 h 05, 19 h, 21 h 55. Du lun. au jeu.: 20 h 45. «Gourmandes de plaisirs»: Ven.: 14 h 40, 17 h 35, 20 h 30. Du lun. au jeu.: 19 h 30.

OUIMETOSCOPE: «Le baiser de la femme araignée»: 19 h 15, 21 h 30. «Broadway Danny Rose»: 19 h, 21 h.

OUTREMONT: «Domicile conjugal»: 19 h. «Les deux Anglaises»: 21 h.

PALACE (1): «Wild Cats»: 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 20.

PALACE (2): «Youngblood»: 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.

PALACE (3): «Coligula»: 12 h 20, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.

PALACE (4): «Rocky IV»: 12 h, 13 h 55, 15 h 50, 17 h 45, 19 h 40, 21 h 35.

PALACE (5): «Highlanders»: 13 h 50, 16 h, 18 h 10, 20 h 20.

PALACE (6): «Highlanders»: 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.

PAPINEAU (1): «Florence»: 12 h, 14 h 45, 17 h 30, 20 h 15. «Gourmandes de plaisirs»: 13 h 25, 16 h 10, 18 h 55, 21 h 40.

PAPINEAU (2): «Émotions sexuelles»: 12 h, 15 h 05, 18 h 10, 21 h 15. «Baiser au soleil»: 13 h 25, 16 h 30, 19 h 35.

PARADIS (1): «Remo sans arme et dangereux»: 19 h 15, 21 h 25.

PARADIS (2): «Soleil de nuit»: Ven., 19 h 30, 22 h. Du lun. au jeu.: 19 h 30.

PARADIS (3): «Retour vers le futur»: 19 h, 21 h 10.

PARALLÈLE: «Les enfants disparus». «Devine qui ne vient pas dîner»: 19 h 30. «Adroméle»: 21 h 30.

PARIS (1): «La Première Aventure de Sherlock Holmes». Du lun. au jeu.: 19 h 30. Ven.: 19 h, 21 h.

PARIS (2): «Remo, sans arme et dangereux»: 20 h 55. «Recherche Susan dangereuse»: 19 h.

PARISIEN (1): «Le Diamant du Nil»: 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h, 21 h 10.

PARISIEN (2): «Anne Tristère»: 13 h 10, 15 h 15, 17 h 20, 19 h 25, 21 h 30.

PARISIEN (3): «Poulet au vinaigre»: 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.

PARISIEN (4): «Ran»: 14 h, 17 h 15, 20 h 30.

PARISIEN (5): «Enemy»: 12 h 45, 14 h 55, 17 h 05, 19 h 15, 21 h 25.

PLACE DU CANADA: «Hannah and Her Sisters». Ven., 19 h, 21 h 15, 23 h 20. Du lun. au jeu.: 19 h, 21 h 15.

PLACE DU PARC (1): «Aphrodite»: 12 h 50, 14 h 25, 16 h, 17 h 40, 19 h 25, 21 h 10.

PLACE DU PARC (2): «Plenty»: 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h, 21 h 20.

PLACE DU PARC (3): «Train d'enfer»: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

PLACE LONGUEUIL (1): «La Cage aux folles (3)»: 19 h 30, 21 h 30.

PLACE LONGUEUIL (2): «Rocky IV»: 19 h, 21 h 15.

PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «Brazili»: Ven.: 14 h, 16 h, 19 h, 22 h. Du dim. au jeu.: 14 h, 18 h, 21 h.

PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Out of Africa». Ven.: 13 h, 16 h, 19 h, 22 h. Du dim. au jeu.: 14 h, 18 h, 21 h.

PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «Quicksilver»: 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.

RIO (1): «Une jeune veuve en extase». «Femme impudique». «Libertinage à la ferme»: à compter de 13 h.

RIO (2): «Commando», «L'Emprise»: à compter de 19 h.

SAINT-DENIS (2): «La première aventure de Sherlock Holmes»: 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 50, 21 h.

SAINT-DENIS (3): «Le Maître du jeu»: 14 h 50, 18 h, 20 h 15. «Les Aventuriers du Caba d'or»: 13 h 05, 16 h 15, 19 h 30.

THÉÂTRE ARLEQUIN (1004, Ste-Catherine e.): «L'Inde fabuleuse»: 20 h.

VERSAILLES (1): «Le Diamant du Nil»: 19 h, 21 h 10.

VERSAILLES (2): «Enemy»: 19 h 15, 21 h 25.

VERSAILLES (3): «Youngblood»: 19 h, 21 h 15.

YORK: «Pretty in Pink»: 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

DANSE

UQAM (Salle Marie-Gérin-Lajoie, 1455, St-Denis): «Chaleurs», chorégraphie de Paul-André Fortier: 20 h 30.

LA CHACONNE (342 e., Ontario): «Sonia del Rio»: 21 h.

THÉÂTRE DE LA VEILLÉE (1371 e., Ontario): «Timber». Présentation de C. Ver-tigo Danse: 20 h 30, sauf lun., mar.

AUDITORIUM DU PATRO LE PRÉVOST (7355, av. Christophe-Colomb): Ecole de danse Eddy Toussaint: 20 h.

MUSIQUE

PLACE DES ARTS (Piano Noble): «Concerts-Midi». Robert Aitken, flûtiste, Richard Naill, violoncelliste et Henri Brassard, pianiste. Œuvres de Haydn: 12 h.

UNIVERSITÉ MCGILL (Redpath Hall): Jacques Giroux, organiste. Œuvres de Brahms, Bach, Hambraus: 12 h 15.

UNIVERSITÉ MCGILL (Pollack Hall): Dorothy Morton et Esther Master, pianistes-duettistes. Œuvres de Dvorak, Schubert, Barber, Rossini: 20 h.

CONSERVATOIRE: Liette Gauthier et Jocelyn Veilleux, cornistes: 12 h.

UQAM (Salle Alfred-Laliberté): «La guerre et le monde», événement multidisciplinaire. Pierre Jamin, pianiste et narrateur, Kuo-Yen Lee, David Cronkite et Paul Kiopstock, pianistes, Johanne Latreille et Mario Venditti, percussionnistes. Sonate pour deux pianos et percussion (Bartok), trois «Études-tableaux» (Rachmaninov), Sonate pour piano no 7 (Prokofiev): 20 h. Entrée libre.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (Salle Claude-Champagne): «Dido and Aeneas» (Purcell). Atelier de Jeu scénique de l'UdM: 20 h.

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS (Salle Port-Royal): «Charbonneau et le chef», de John Tho-

mas McDonough. Du mar. au ven., 20 h; sam., 17 h, 21 h.

CAFÉ DE LA PLACE (Place des Arts): «La Manoeuvre», de Lewis John Carlin. Du mar. au sam., 20 h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (4664, St-Denis): «Les Papiers d'Aspern», adapté de Marguerite Duras tirée d'une nouvelle de Henry James. Du mar. au ven., 20 h.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100, av. des Pins e.): «Vinci» de Robert Lepage. Du mar. au sam., 20 h. Dim., 15 h.

SALLE FRED-BARRY (4353, Sainte-Catherine e.): «HTLV 3, le Chiffre de la Bête», de Robert Mothe et Hervé Martin, 20 h 30, sauf lun.

LA LICORNE (2075, Saint-Laurent): «Bain public». Création collective. Du mar. au sam., 20 h 30.

ESPACE LIBRE (1945, Fillum): «Titanica», de Jean-Pierre Ronfard. Du mar. au sam., 20 h 30. Dim., 15 h.

PUZZLES (333, Prince-Arthur): «Waiters». Avec Richard Dumont, Susan Glover et Pierre Lenoir. Mer., jeu., ven., 20 h 30; sam., 20 h, 22 h 30.

CENTAUR (453, Saint-François-Xavier): «Gone with Hardy», de David Allen. Du mar. au sam., 20 h.

SALLE MOYSE (Pavillon des Arts, Université McGill, 853 o., Sherbrooke): «The Misera», de Molière: 20 h.

LE REINE ELIZABETH (Salle Arthur): «L'Enfer à l'envers», d'après «Orphée aux Enfers». Du mer. au ven., 21 h 30; sam., 22 h 30.

LA DILIGENCE (7385, Décarie): «Luv», de Murray Schisgal. Du jeu. au sam., 20 h 45.

THÉÂTRE DE LA RAMPE (247, Ste-Marie, Laprairie): «Le Bonheur d'Henri». Présentation du Théâtre Hall. Ven., sam., 20 h 30.

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC (Salle Octave-Crémazie, Québec): «La Vérité des choses», de Tam Stoopard, 20 h.

IMPLANTHÉÂTRE (2, Crémazie, Québec): «Le jeu de Robin et Marion». Présentation de Anonymus: 20 h 30.

THÉÂTRE DE LA BORDEE (1091 1/2, Saint-Jean, Québec): «Bobopino». Création collective. Du mar. au sam., 20 h 30.

SALLE ACADEMIQUE (1133, Wilbrod, Ottawa): «The Empire Builders», de Boris Vian: 20 h.

POUR ENFANTS

LA CHACONNE (342, Ontario e.): «Rapunzel». Présentation de les marionnettes de Claire et René. Dim., 15 h.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, Saint-Denis): «Les trois petits cochons» et «La fleur enchantée», de Joël Myriam et Marie-Hélène da Silva. Sam., dim., 14 h. (2 à 8 ans).

THÉÂTRE DE LA GALERIE (6968, Saint-Denis): «Chagrin d'ours», de Monique Fournier. Dim., 13 h 30.

MAISON-THÉÂTRE (255 e., Ontario): «Les Boîtes» (théâtre d'images poétiques). Mar., 13 h 30. Jeu., 9 h 30. Sam., 20 h. Dim., 15 h (10 ans et plus).

VARIÉTÉS

PLACE DES ARTS (Salle Maisonneuve): André-Philippe Gagnon: 20 h.

THÉÂTRE SAINT-DENIS (1594, Saint-Denis): «La Mélodie du bonheur». Du mer. au dim., 20 h.

SPECTRUM (318 o., Ste-Catherine): Vaudrin Montréal haute couture: 17 h, 19 h 30, 22 h.

L'ESKABEL (1237, Sanguinet): Monique Morelli. Du mer. au dim., 20 h 30.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, St-Denis): Marc Ogeret: 20 h, sauf lun.

CAFÉ CAMPUS (3315, Chemin Queen Mary): Moo: 21 h.

LA CHACONNE (342 e., Ontario): Place aux poètes avec Janou Saint-Denis: 21 h.

LE PUZZLES (333, Prince Arthur): Le Dixie Band: à compter de 22 h. Jazz. Du lun. au ven., de 18 h à 21 h.

L

La CSN va fermer son centre de formation à Lanoraie

■ Le beau rêve d'université ouvrière que nourrissait la Confédération des syndicats nationaux vient de mourir.

LISA BINSSE

La CSN a décidé qu'elle ne pouvait plus se payer ce luxe et le Centre de formation de Lanoraie, fortement contesté au sein même de la centrale, fermera ses portes à compter du 31 mai prochain.

Ce centre a été ouvert en 1982 pour l'organisation de sessions de formation à l'intention des syndiqués de la CSN. Il a également été accessible à d'autres groupes.

Gérald Larose, président de la

CSN, a confirmé hier que le bureau confédéral — dans le cadre d'un débat sur les états financiers de la centrale — avait effectivement décidé que compte tenu de l'évolution du centre de formation, il fallait envisager sa fermeture.

Le conseil confédéral, l'instance suprême entre les congrès, devra se prononcer en mai sur une recommandation de ne pas rouvrir le centre à l'automne 1986. Le centre ferme normalement ses portes durant la période estivale. Cette décision, toujours dans le cadre de l'étude du budget, devra par la suite être entérinée par le congrès biennal au début de juin.

M. Larose a expliqué que cette décision n'a rien à voir avec

l'achalandage du centre, mais plutôt avec les coûts d'opérations trop lourds par rapport à ce que la CSN peut se payer.

En 1982, les dirigeants de la centrale espéraient que le centre pourrait s'auto-financer dans trois à cinq ans. Cette prévision ne s'est pas avérée. Le centre, très rapidement, s'est retrouvé dans le rouge avec d'importants déficits, à cause notamment de l'intérêt que devait payer la CSN sur l'hypothèque de \$1,8 millions, les coûts d'opérations, les salaires (le même que reçoit l'ensemble des employés de la CSN et qui est supérieur à ce qui se donne normalement, notamment dans la restauration) et le peu d'achalandage.

Léopold Beaulieu, trésorier de

la CSN, a précisé que le coût supporté par la centrale pour le centre — décrit par certains comme « le stade olympique de la CSN ou d'hôtel luxueux » — avait diminué depuis son ouverture, mais pas suffisamment. Le budget de la CSN sera préparé en fonction de ça.

Quant à l'avenir de l'édifice, situé dans l'ancien couvent des Soeurs de la Providence à Lanoraie et entièrement restauré au coût de \$5 millions, la décision reste à prendre. La CSN pourrait le louer à long terme ou carrément le vendre.

Le centre, au bord du fleuve Saint-Laurent, près de Joliette, à environ 45 minutes de Montréal, peut loger 80 personnes, comprend six salles de réunions équipées pour l'audiovisuel, des salles de repos, une grande salle à manger et un restaurant.

ERRATA:

Encart publicitaire «Supervente Simpson» du mercredi 12 mars 1986:

Page S-5: Le T-shirt uni rose avec garniture de coton à 18,99 n'est pas disponible.

Page S-15: Les chaussures athlétiques genre basket à 17,99 et les chaussures de tennis à 14,99, pour hommes, ne sont pas disponibles dû à la fermeture de l'usine.

Page S-22: Le four micro-ondes Beaumark n°02266 n'est pas disponible dû à l'épuisement du stock.

Simpson regrette tout inconvenient causé par ces erreurs.

Simpson

ERRATA:

Encart publicitaire «Supervente Simpson» du mercredi 12 mars 1986: Page S-13: À cause de problèmes d'approvisionnement, les canapés contemporains à 599\$ avec causeuse gratuite, en mauve et gris, ne sont pas disponibles pour cette promotion. Simpson regrette tout inconvenient causés par ces erreurs.

Simpson

Mars, mois de la nutrition

ENSEIGNANTS, ENSEIGNANTES

la presse

Vous offre les activités suivantes pour explorer en classe, au moyen du journal, le thème de la nutrition.

Les activités sont placées par ordre de difficulté en commençant par la plus simple. Elles sont destinées aux élèves du primaire et du secondaire.

1. L'enseignant organise une chasse aux produits alimentaires dans LA PRESSE. Les élèves doivent trouver, découper et coller sur un grand carton l'image ou le nom des éléments choisis au préalable par l'enseignant. Voici quelques exemples:

- Un aliment qui se croque;
- Un légume vert;
- Un fruit dont on ne mange que l'intérieur;
- Un produit en conserve;
- Quelque chose de très sucré;
- Un légume qui pousse sous la terre;
- Un aliment d'un pays chaud;
- Un fruit qui se boit.

2. L'enseignant distribue aux élèves de grandes enveloppes. Sur l'extérieur de l'enveloppe, les enfants collent l'image ou le nom des aliments qu'ils aiment et, à l'intérieur, l'image ou le nom des aliments qu'ils n'aiment pas. Chacun fait des aliments qu'ils aiment membres de la part de ses goûts aux autres membres de la classe. Autres catégories possibles: nutritif - non nutritif; ce qu'on connaît — ce qu'on ne connaît pas; aliments des pays chauds — des pays froids.

3. Les élèves divisent un grand carton en quatre. Dans chacune des divisions, ils inscrivent les noms des différentes catégories alimentaires: lait et produits laitiers / pains et céréales / fruits et légumes / viandes, poissons, volailles et substituts.

- Les élèves doivent trouver et découper dans LA PRESSE l'image ou le nom des aliments appartenant à chaque catégorie et les coller au bon endroit sur leur carton.
- Par la suite, ils préparent un repas équilibré à partir des aliments qu'ils ont trouvés.

4. Les élèves, placés en équipes de quatre ou cinq, deviennent pour la durée de cette activité une famille moyenne qui doit faire ses emplettes de la semaine à l'aide des annonces de magasins d'alimentation, tout en tenant compte des limites de budget. Chaque équipe dispose d'un monnaie budget. Les élèves doivent différencier (50\$, 100\$, 150\$, etc.). Les élèves devront également tenir compte des prescriptions du Guide alimentaire canadien. Ils découperont l'image ou le nom des produits choisis et les rassembleront sur de grands cartons. Les travaux sont affichés et comparés. Pour quelle équipe cet exercice a-t-il été le plus facile? Le plus difficile? Qu'ont-ils appris en faisant cette activité?

5. Les élèves feuilletent le tabloïd des sports afin de trouver une activité sportive qu'ils aimeraient pratiquer. Ils doivent calculer la dépense énergétique demandée à l'organisme pour 15 minutes de cette activité (exemple: golf - 2.3 cal./minute; hockey sur glace - 7.7 cal./minute; ski de fond - 5.5 cal./minute). Par la suite, ils parcourent le cahier «Alimentation» pour trouver des aliments leur donnant l'énergie nécessaire à la pratique de ce sport (exemple: fromage Cheddar - un cube = 116 cal; rôti de boeuf - trois onces = 375 cal.).

Ils doivent ensuite dresser des menus adaptés particulièrement à la pratique de ce sport.

6. Pendant quelque temps, les élèves suivent l'actualité d'un pays en voie de développement. Les articles qui en traitent mentionnent-ils des problèmes de sous-alimentation? Combien de habitants sont indispensables pour qu'un être humain se maintienne en santé? Quel est le pourcentage de la population de ce pays dont les besoins vitaux ne sont pas satisfaits? Quel est le type d'alimentation de la majorité des gens? Pourquoi? Les élèves connaissent-ils la situation de l'agriculture dans ce pays? Pourquoi est-ce si différent ici?

POUR RENSEIGNEMENTS:

Céline Landry
Service éducatif
LA PRESSE
285-6890



TOUJOURS CHIC

POUR MOINS DE

160\$

ÉPARGNEZ 65\$

COMPLET 2 PIÈCES
POLYESTER ET LAINE

Classique et bien de son temps. Choix de teintes printanières les plus en vogue: gris, bleu ou beige, rayé ou à motifs. Tailles 36 à 44 courte ou 38 à 46 moyenne.

Rég. 225\$

Maintenant

159⁹⁹

LES CHEMISES

Mélange polyester et coton. Offertes en blanc, beige, bleu ou gris. Unies ou à rayures. Tailles 14 1/2 à 17 1/2.

Rég. 24\$ et 26\$

Maintenant

15⁹⁹

TOUJOURS CHIC, TOUJOURS ÉCONOMIQUE

SAUVÉ

• Carrefour Laval 681-9213 • Centre Laval 688-6292 • Galeries d'Anjou 351-6810
• Complexe Desjardins 281-1611 • Plaza Saint-Hubert 6554, rue Saint-Hubert 273-6392